ORDRE DU JOUR DE LA 66EME REUNION DU CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI) DE LA CIID MONTPELLIER, FRANCE

Première session plénière d'ouverture: 12 octobre 2015, 17H30 – 19H00
Deuxième session: 16 octobre 2015, 09H00 – 12H30
Troisième session: 16 octobre 2015, 14H00 – 17H30

Le Conseil Exécutif International (CEI) est chargé de la gestion des affaires de la Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID). Le CEI examine toutes les questions de nature politique qui peuvent être initiées ou parrainés par un Comité national membre ou par un Membre de Bureau ou par le Comité de Direction, et peut lui-même initier et déterminer ou conseiller et décider toute question politique. Toutes les questions relevant du fonctionnement exécutif, administratif et financier de la CIID doivent être présentées à l'approbation du Conseil et sa décision sera définitive. Le CEI se compose des Membres de Bureau et des représentants de chaque Comité National et se réunit chaque année.

1ère Session plénière d'ouverture: 12 octobre 2015, 17H30 – 19H00

Point 1 de l'Ordre du Jour du CEI : Remarques de bienvenue et d'ouverture du Président

1. Le Président Dr. Saeed Nairizi accueillera les membres et fera ses remarques introductives. Il mettra en perspective le rôle joué par la CIID au sein de la communauté internationale de l'eau, soulignera les principales réalisations de la Commission au cours de la dernière année depuis la réunion du CEI de Gwangju, mettra l'accent sur les questions présentées pour l'étude du CEI, sur la nécessité d'avoir une approche cohérente sur la mission CIID parmi ses différentes parties prenantes.

Point 2 de l'Ordre du Jour du CEI : Aspects de procédure/Conduite du 66e CEI et des réunions des organes de travail - Introduction par le Secrétaire général

2. Le Secrétaire général présentera l'Ordre du Jour et portera l'attention des membres à certaines questions exigeant une attention particulière.

3. Le SG donnera une brève explication sur les aspects de procédure concernant la conduite du CEI et les réunions des organes de travail, y compris des comités permanents, compte tenu de la réduction de la durée du temps disponible pour les réunions à Montpellier, qui visent à réduire au minimum les procédures administratives et à maximiser la délibérations techniques afin d'économiser le temps et les coûts en raison de la logistique des réunion.

Note supplémentaire: Le VPH M. Felix Reinders, Président du CPAT et le VP Dr. Huseyin Gundogdu, Président du CPSO, feront de courtes présentations sur les voies et moyens pour rendre les réunions plus efficaces et fructueuses.

Point 3 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentations faites par le Comité national : Afrique du Sud

4. Le représentant du Comité national de l'Afrique du Sud fera une présentation des activités du SANCID et partagera certains aspects importants concernant l'irrigation en Afrique du Sud. Le Comité national attend avec intérêt les commentaires et les propositions faites par les membres à la fin de la présentation.

Point 4 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation des Prix: Meilleur Rapport, WatSave et Ouvrages d'irrigation patrimoniaux

Point 4.1 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation du Prix pour le Meilleur Rapport publié dans la Revue CIID "Irrigation et Drainage"

5. Le Prix 2015 pour le Meilleur des Rapports retenu compte tenu des contributions apportées à la Revue au cours de l'année 2014, sera annoncé par le Président du Comité de Rédaction de la Revue CIID (CR-REVUE), PH Dr. Bart Schultz.

Point 4.2 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation des Prix WatSave

6. Le Président, en consultation avec le Comité de Direction, a constitué un Panel de Juges composé du PH Dr. Gao Zhanyi (Corée) en tant que Président, et du VP Laurie Tollefson (Canada), du VP Bong Hoon Lee (Corée du Sud), du VP Mohamed Wahba (Egypte), et Prof. Charlotte de Fraiture (Pays-Bas) en tant que membres, chargé d'évaluer les candidatures soumises pour les Prix WatSave 2015. Le Président du Panel présentera son rapport à la réunion du Conseil, en y incluant les œuvres retenus pour les Prix.

7. Le Président remettra aux lauréats des Prix les plaques et le représentant du Comité national hôte présentera à ceux-ci les chèques.

Point 4.3 de l'Ordre du jour du CEI : Reconnaître «les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS)»

8. Le Président du Jury VP Dr Huseyin Gundogdu, Président du CPSO, présentera pour l'approbation du Conseil le rapport sur les ouvrages d'irrigation et de drainage historiques identifiés qui seront reconnus comme «Ouvrages d'irrigation patrimoniaux» et seront inclus plus tard dans le Registre CIID après l'approbation du Conseil. Le représentant du Comité national dont HIS est retenu et recommandé pour l'inclusion dans le registre CIID sera remis une «plaque / certificat" à cet effet.

Deuxième session: 16 octobre 2015, 09H00 – 12H30

Point 5 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapport des mesures prises sur les décisions du 64e CEI et les décisions du Comité de Direction (CD)

9. Au cours de l'année, les actions sont achevées ou initiées sur toutes les décisions prises au 65e CEI. Un bref rapport sur les mesures prises sur les décisions du 65eCEI, outre les travaux de routine, figure à **l'Annexe 1, page 5**. Conformément à l'Article 8.1 des Statuts et au Règlement Intérieur 3.9.2, le Secrétaire général présentera également pour l'approbation du CEI, les décisions prises par le Comité de Direction au nom du CEI, qui figurent à **l'Annexe 2, page 7**.

Point 6 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapport du Secrétaire Général

10. Le Secrétaire Général Ing. Avinash Tyagi présentera au Conseil le Rapport annuel 2014-15 en mettant l'accent sur le progrès physique et financier réalisé concernant les activités menées à partir du mois d'avril 2015 jusqu'à maintenant, y compris le rapport sur la coopération et la collaboration avec les organisations internationales.

Point 7 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation sur le Thème de Stratégie "Bassin"

11. Les co-animateurs du Thème de Stratégie "Bassin", le VP Laurie Tollefson (Canada) et le VP Mohamed Wahba(Egypte), feront une présentation sur ce Thème de Stratégie afin d'analyser les travaux entrepris par le groupe des organes de travail dans le cadre de thèmes de stratégie respectifs et d'identifier les lacunes éventuelles dans la réalisation des objectifs de la CIID relatives à ce thème ainsi que d'explorer / d'utiliser les interconnexions entre d'autres thèmes. La présentation vise également à entreprendre une analyse créative de fonctionnement des organes de travail CIID, leur progrès dans la réalisation de mandats et à les dynamiser dans le cadre de la mission et les objectifs de la CIID. La présentation qui sera faite par le co-animateur du Thème de Stratégie «Bassin» figure à **l'Annexe 3, page 9**.

Point 8 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapports des Présidents des Comités Permanents

Point 8.1 de l'Ordre du jour du CEI : Comité Permanent des Finances (CPF)

12. Le Vice-Président Laurie Tollefson, Président du CPF, présentera son rapport à la 36ème réunion du CPF qui sera tenue le 12 octobre 2015 de 14H00 à 17H30. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à **l'Appendice XXVIII, Page A-253 (version anglaise).**

Point 8.2 de l'Ordre du jour du CEI : Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO)

13. Le Vice-Président Huseyin Gundogdu, Président du CPSO, présentera son rapport à la 26ème réunion du CPSO qui sera tenue le 15 octobre 2015 de 09H00 à 12H30. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à **l'Appendice I, Page A-37 (version anglaise).**

Point 8.3 de l'Ordre du jour du CEI : Comité Permanent des Activités Techniques (CPAT)

14. Le Vice-Président Hon. Felix R. Reinders, Président du CPAT, présentera son rapport à la 35ème réunion du CPAT qui sera tenue le 15 octobre 2015 de 14H00 à 19H00. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à **l'Appendice VIII, Page A-89 (version anglaise).**

Point 8.4 de l'Ordre du jour du CEI : Discussion tenues et décisions prises sur les recommandations des Comités Permanents

15. Le Conseil examinera les rapports et les recommandations du CPF, du CPSO et du CPAT en totalité et prendra des décisions par le biais des résolutions selon le cas. Les Projets de résolution (DR) sur les questions d'ordre financier de la CIID présentés par l'intermédiaire du Rapport du CPF et sur les questions d'ordre organisationnel et technique de la CIID présentés par l'intermédiaire des Rapports du CPSO et du CPAT figurent au **DR-1/6, et DR-2/66** (Page 33 et 34).

Troisième session: 16 octobre 2015, 14H00 – 17H30

Point 9 de l'Ordre du Jour du CEI : Vision CIID 2030

Le Président Dr Saeed Nairizi présentera le cadre dans lequel la décision a été prise pour développer une Vision CIID pour les 15 prochaines années et mettre en place un Groupe consultatif à cet effet. Le Groupe consultatif se compose du VP Dr. Hüseyin Gűndoğdu, Président du CPSO en tant qu'Animateur et du VPH Dr. Gerhard Backeberg, du VPH Dr. Williem F. Vlotman, de M. Ian Makin, du Dr. Sylvain Peret, et du Prof. Dr. Ir. Charlotte de Fraiture en tant que ses membres avec le Secrétaire général étant Membre Secrétaire. Le VP Dr. Hüseyin Gundogdu, Animateur du Groupe consultatif, présentera le projet du Document de Vision 2030 qui figure à l'Annexe 4, page 13 pour l'approbation du Conseil. Le projet de résolution reflétant la décision du Conseil figure au **DR-3/66, page 35**.

Note supplémentaire : Les commentaires reçus sur le projet du Document de la Vision 2030 (Version 2.0) jusqu'au 1er octobre 2015 figurent à l'Annexe 4A. Basé sur ces commentaires, le document a été modifié et la version 3.0 est jointe à l'Annexe 4B.

Point 10 de l'Ordre du Jour du CEI : Programme pour reconnaître «les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux»

16. À la 65e réunion du CEI, le Conseil a demandé à l'Équipe spéciale chargée d'élaborer les objectifs, les lignes directrices et les procédures pour reconnaître les ouvrages d'irrigation historiques, de réétudier le «Programme pour reconnaître les ouvrages d'irrigation patrimoniaux» présenté à la 65ème réunion du Conseil, dans la lumière des contributions détaillées à être fournies par le GT-HIST et le CMB, notamment en intégrant les ouvrages d'irrigation non-fonctionnels, et de présenter le programme révisé à la 66ème réunion du CEI.

17. Le VPH Dr. Ragab Ragab, Président de l'ES, présentera à la réunion le Programme révisé (Annexe 5, page 27) pour l'examen et l'approbation du Conseil. Un projet de résolution reflétant la décision du Conseil figure au **DR-4/66, page 36**.

Point 11 de l'Ordre du Jour du CEI : Etat des Conférences/Congrès/Forum futurs CIID

18. Le CEI a, jusqu'à maintenant, approuvé les lieux de ces principaux événements CIID:

- 67eCEI et 2e Forum Mondial d'Irrigation, Chiang Mai, Thaïlande, 6-12 novembre 2016
- 13eAtelier International sur le Drainage, Ahvaz City, province de Khuzestân Province, Iran, 2017
- 68eCEI et 23e Congrès International des Irrigations et du Drainage, Mexico City, Mexique, 8-14 octobre 2017

19. La proposition du Comité national égyptien de la CIID (ENCID) pour la tenue de la 4ème Conférence Régionale Africaine au Caire, en Egypte, les 26-28 avril 2016 a été approuvée en principe par la CIID à sa première réunion virtuelle (1/15) tenue le 28 février 2015 en vertu de l'Article 3.9.2 des Statuts CIID, sous réserve de l'approbation du Conseil à Montpellier.

20. Les représentants de l'ENCID, du THAICID, de l'IRNCID et du MXCID peuvent informer le Conseil des développements survenus concernant l'organisation des événements, le cas échéant, en vertu du Règlement Intérieur 5.7.1 CIID.

21. Par la lettre circulaire en date du 25 avril 2015 ainsi qu'un rappel en date du 27 mai 2015, le Bureau Central CIID a invité tous les Comités nationaux à faire des propositions pour organiser des événements futurs suivants:

- 8ème Conférence Régionale Asiatique (au-delà de 2017)
- 9e Symposium International sur la Micro Irrigation (au-delà de 2017)
- 27ème Conférence Régionale Européenne (au-delà de 2018)
- 69e CEI (2018)
- 70e CEI & 3e Forum Mondial d'Irrigation,(2019)

22. En réponse à l'appel à candidatures, le Comité national canadien des irrigations et du drainage (CANCID) a manifesté son intérêt pour accueillir la 69è0e réunion du CEI à Saskatoon du 23 au 28 septembre 2018. LE CNCID a déjà formellement soumis le "proforma pour faciliter l'approbation pour accueillir les événements CIID" - Formulaire A, **Partie I**. 3e représentant du CANCID présentera s6n candidature au Conseil.

23. Le Comité national indien sur l'eau de surface (INCSW) a manifesté son intérêt à accueillir la 9e Symposium International de la micro-irrigation en janvier-février 2018 à Aurangabad, Inde. Le formulaire A, Partie I a été soumis par l'INCSW. Le représentant du Comité national indien présentera l'offre. Cependant, l'INCSW a demandé d'appeler l'événement comme la Conférence internationale de micro-irrigation, au lieu de Symposium. La question sera discutée au CPSO et la recommandation à cet égard serait présentée dans le cadre du rapport du Président du CPSO au Point 8.2.

Point 12 de l'Ordre du Jour du CEI : Election des Membres de Bureau 2015-2018

24. Selon les dispositions de l'Article 7.2.4 des Statuts CIID, la durée du mandat de trois ans de trois Vice-Présidents (2012-2015) arrive au terme à l'issue du 66e CEI et des voyages d'étude qui l'accompagnent –

M. Laurie C. Tollefson	Canada (2012-2015)
Dr. Hüseyin GÜNDOĞDU	Turquie (2012-2015)
M. François Brelle	France (2012-2015)

25. En réponse à une lettre circulaire du Bureau Central, faisant appel aux candidatures pour les postes de Vice-Président pour la durée 2015-2018, les candidatures suivantes ont été reçues au Bureau Central:

No.d'or.	Candidats	Pays	Date de réception au Bureau Central	Etat de documents
1	M. Ian Makin	Royaume-Uni	2 juin 2015	Valable
2	Prof. AbdelhafidDebbarh	Maroc	2 juin2015	Valable
3	Prof. Dr. Charlotte de Fraiture	Pays-Bas	17 août2015	Valable

26. Le Comité national des Pays-Bas a été invité à soumettre la candidature de Prof. Dr. Charlotte de Fraiture en vertu du Règlement Intérieur 2.5 - Nomination par le Président, où la nomination peut être reçue jusqu'à un mois avant la réunion du CEI. Il étant seulement trois candidats pour trois postes vacants de Vice-présidents, le vote aura lieu seulement à décider de l'ancienneté des trois candidats conformément au Règlement Intérieur 2.8.

Point 13 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation des Plaques CIID

Point 13.1 de l'Ordre du jour du CEI : Vice-Présidents sortants

27. Lors de la réunion du CEI, les plaques de citation seront remises à trois Vice-Présidents sortants pour leurs services et conseils louables accordés aux activités CIID pendant la durée de leur mandat 2012-2015.

M. Laurie C. Tollefson	Canada	(2012-2015)
Dr. Hüseyin GÜNDOĞDU	Turquie	(2012-2015)
M. François Brelle	France	(2012-2015)

Point 13.2 de l'Ordre du jour du CEI : Président sortants des organes de travail

28. Les plaques de citation seront remises aux Présidents sortants des organes de travail pour leurs conseils louables accordés aux activités des organes de travail concernés.

Dr. Gerhard R. Backeberg (Afrique du Sud), Président de l'EP-FIN (2009-2013)

M. Peter S. Lee (Royaume-Uni), Président du GT-PAUVRETE (2010-2014)

Prof. Kim, Tai-Cheol (Corée), Animateur du C-CONGR (2012-2014)

Point 14 de l'Ordre du Jour du CEI : Question diverses avec l'autorité du Président

❖❖❖❖❖

Annexe 1 [Para 9, Pt. 5 du CEI]

RAPPORT SUR LES DISPOSITIONS ADOPTEES EN APPLICATION DES DECISIONS PRISES SUR LES PROCES-VERBAUX DE LA 65EME REUNION DU CEI

No. d'or.	Point	Décisions	Mesures prises
1.	Rapport du Secrétaire Général	Le Conseil a approuvé la proposition faite pour l'inclusion des Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS) reconnus dans «le Registre CIID des Ouvrages d'irrigation patrimoniaux ".	Les ouvrages sont inclus dans le Registre maintenu sur le site web CIID.
2.	Résultats du 22e Congrès CIID	Le Conseil a approuvé la Déclaration de Gwangju publiée au 22e Congrès CIID.	Elle est largement diffusée par divers canaux médiatiques CIID.
3.	Présentation sur le Thème de Stratégie "Connaissance"	Le Conseil a approuvé le rapport présenté par le VP A.B. Pandya et a approuvé en principe la proposition d'établir un nouveau Groupe de travail sur le Renforcement des capacités.	Le document d'orientation pour établir un nouveau Groupe de travail sur le Renforcement des capacités a été présenté au CPAT en intégrant d'autres recommandations.
4.	Résolution du CEI-1/65 (No. d'ordre 2) Rapport du CPF (Para 26)	Le Conseil a approuvé l'adhésion directe de (1) l'Ir. Tumaini ER Mazengo (Tanzanie) et (2) M. Naty Barak (Israël) dans la catégorie individuelle (jeune professionnel) et individuelle (retraité), respectivement.	La décision a été communiquée aux nouveaux Membres directs et les certificats ont été émis à ces personnes.
5.	Résolution du CEI-1/65 (No. d'ordre 3) Rapport du CPF (Para 27)	Le Conseil a approuvé la structure de tarification de Membre à vie pour l'adhésion directe des individus et des individus (retraités).	La structure de tarification révisée de l'adhésion directe a été mise en œuvre et publiée dans toutes les littératures y relatives.
6.	Résolution du CEI-1/65 (Sr. No.7)	Le Conseil a approuvé la structure de tarification du 67e CEI et du WIF2 prévus de tenir en 2016 en Thaïlande et du 68e CEI et 23e Congrès en 2017 au Mexique.	La décision a été communiquée aux comités nationaux organisateurs respectifs.
7.	Résolution du CEI-2/65 (No. d'ordre 1 et 4) Rapport du CPF (Para 30)	Le Conseil a approuvé la création du Fonds de Recueil d'inscriptions pour le Prix Mondial d'irrigation et de drainage et a adopté les règles et règlements concernant le Fonds de Recueil WID.	La mise en place du Fonds de Recueil d'inscriptions WID a été notifiée.
			Les institutions/donateurs/individus/ entreprises/institutions de recherche ont été contacté pour promouvoir les objectifs de Prix IFD et les soutenir.
			Il a été demandé aux CN/MD/OI/ secteur privé à soutenir le Prix IFD.
8.	Résolution du CEI-3/65 (No. d'ordre 4) Rapport du CPSO (Para 33)	Le Conseil a approuvé la création du Forum des jeunes professionnels de la CIID en convertissant le GT-FJP.	Le FJP CIID YPF est établi par l'adhésion ouverte et les membres du Forum font l'équipe de base. Les règles sont élaborées pour aider l'organisation des jeunes professionnels.
9.	Résolution du CEI-3/65 (No. d'ordre 11) Rapport du CPAT (Para 38)	Le Conseil a demandé au Comité de Direction d'établir un Comité directeur international (ISC) et le Comité consultatif technique international (ACTI) pour le WIF2.	L'ISC et l'ACTI pour le WIF2 ont été établis et ont été même notifiés vide les Notifications Nos.2 et 3 en date du 29 mars 2015. Les premières réunions de l'ISC et de l'ACTI ont été organisées et ont été rapporté au CPAT.

Annexe 1 [Suite]

Sl. No.	Point	Décisions	Mesures prises
10	Résolution du CEI-3/65 (No. d'ordre 12)	Le SG réétudiera le programme de mentorat de Jeunes professionnels compte tenu de nouvelles contributions et présentera une proposition révisée à la 66ème réunion du CEI à Montpellier, France.	Un programme révisé de mentorat de JP sera présenté au CPSO.
11.	Résolution du CEI-4/65 (No. d'ordre 1)	Le Conseil a adopté les amendements aux Règlements Intérieurs 2.1, 2.3, 2.5, 2.6 et 2.7 relevant de l'Élection des Membres de Bureau (Règlement Intérieur 2).	Les Règlements Intérieurs CIID sont mis à jour en conséquence et téléchargés sur le site. Par la suite, le Secrétaire des sociétés coopératives du Gouvernement indien a été informé.
12.	Résolution du CEI-5/65 (No. d'ordre 1, 2 et 3)	Le Conseil a approuvé les Prix WatSave, BPNCA, BPWA et le Programme du Prix WID.	L'Appel à candidatures a été lancé pour le Prix WatSave 2015 conformément au Programme approuvé et aux programmes inclus dans le Manuel de procédures.

❖❖❖❖❖

Annexe 2 [Para 9, Pt. 5 du CEI]

DECISIONS IMPORTANTES PRISES PAR
LE COMITE DE DIRECTION AU NOM DU CEI
ENTRE LA PERIODE DE
LA 65EME REUNION DU CEI (GWANGJU, SEPTEMBRE 2014) ET DE
LA 66EME REUNION DU CEI (MONTPELLIER, OCTOBER 2015)

(et les mesures prises)

Décision	**Demande**
I. Réunion virtuelle du Comité de Direction No.1/15, 28 février 2015 (via téléconférence WEBEX)	
1. Le Comité de Direction (CD) a approuvé en principe l'offre de l'ENCID d'accueillir la 4ème Conférence régionale africaine au Caire, Egypte les 26-28 avril 2016.	L'approbation du CEI est sollicitée.
II. Réunion virtuelle du Comité de Direction No.2/15, 26 mai 2015	
2. Le CD a approuvé les tarifs d'abonnement proposés pour les membres CIID de la Revue «l'Irrigation et le drainage» pour l'année 2016 étant de 46 $ américains pour la version « en ligne seulement » et de 55 $ américains pour la version «en ligne + imprimé». Dans l'intervalle, la proposition sera présentée au CPF avant de recueillir l'approbation du 66e CEI.	L'approbation du CEI est sollicitée.
3. Le CD a approuvé la proposition d'accorder le parrainage technique et financier à l'atelier sur «l'Engorgement et la salinité des sols dans l'agriculture irriguée» prévu de tenir en septembre 2015 à Chandigarh, co-organisé par le Conseil Central de l'Irrigation & d'Energie (CBIP) et le Comité National Indien.	L'approbation du CEI est sollicitée.
4. Le CD a décidé de proposer la candidature de la CIID pour le poste de gouverneur dans les élections du Conseil des gouverneurs (BoG) du Conseil mondial de l'eau et a autorisé le SG à prendre des mesures nécessaires à cet égard afin de déposer la candidature avant la date limite prescrite pour réception des candidatures, soit 12 septembre à 2015.	L'approbation du CEI est sollicitée.

❖❖❖❖❖

Annexe 3 [Para 11, Pt. 7 du CEI]

PRESENTATION SUR LE THEME DE STRATEGIE 'BASSIN'
VP Laurie C. Tollefson et VP Dr. Mohamed Wahba, Co-Animateurs du Thème

Les activités techniques de la CIID sont organisées dans le cadre de quatre thèmes de stratégie. Ces thèmes comportent: Bassin, Systèmes, Exploitation agricole etConnaissance. Cet aperçu étudie le thème de la stratégie « Bassin » et sera composé d'une évaluation, d'une vision et d'une orientation future pour le thème. Les thèmes qui seront abordés dans le cadre du Thème de la stratégie « Bassin » comprennent:

(a) le cadre de la planification politique, questions économiques et juridiques; et
(b) la gestion des ressources en eau et du sol, l'environnement et le développement durable.

Le Thème de stratégie bassin comprend les activités de six organes de travail suivants:

(a) Groupe de travail sur la Gestion d'Eau dans les Régions à Stress Hydrique (GT-SECHERESSE)
(b) Groupe de travail sur le Développement Durable des Régions à Marée (GT-DDRM)
(c) Groupe de travail sur l'Environnement (GT-ENV);
(d) Groupe de travail sur les Approches Globales de Gestion des Crues (GT-AGGC);
(e) Groupe de travail sur le Changement Climatique au niveau Global et la Gestion d'Eau Agricole (GT-CLIMAT)
(f) Groupe de travail sur l'Eau pour la Bio-Energie et la Nourriture (EP-BIO-ENERGIE)

D'après moi, les Groupes de Travail dans le cadre du Thème de stratégie Bassin fonctionnent très bien et sont productifs. Dans certains cas, l'adhésion et la participation est faible et dans d'autres très bonne. Dans certains cas, le niveau de la participation de nouveaux membres et des observateurs est élevé indiquant un fort intérêt dans le sujet. La faible participation aux réunions et l'absence de contribution des membres est une préoccupation majeure. Cela conduit à une productivité et le résultat réduits. La participation et la contribution sont essentielles pour qu'un Groupe de Travail connaisse du succès. Les frais d'inscription, les coûts de voyage et le lieu peuvent poser un problème à la participation des membres, mais une meilleure utilisation des contributions par courrier électronique et correspondance doit être faite. L'encouragement aux jeunes professionnels est la clé et l'adhésion électronique doit être envisagée. La participation et la contribution des pays sont essentielles pour la réussite des activités dans un Groupe de Travail et à la CIID.

Groupes de travail dans le cadre du Thème de Stratégie « Bassin »

(1) GT-SECHERESSE - Ce comité fut établi en 2008 avec l'expiration du mandat en 2015. Il est chargé de saisir l'expérience sur le terrain avec la mise en œuvre de stratégies de la gestion des risques de sécheresse pour faire face à la pénurie d'eau, d'étudier les approches et les stratégies pour l'incorporation, la justification économique pour l'allocation de l'eau pour la production agricole, l'utilisation concurrente et la redéfinition nécessaire du concept de l'efficacité de l'irrigation. Le mandat est: les stratégies de la gestion de sécheresse, faire face à la pénurie d'eau et la gestion des précipitations.

Le Groupe de Travail est présidé par M. Franklin Dimmick, États-Unis, et est un groupe de travail important et utile. L'assistance à la réunion du GT est meilleure ainsi que la participation de ses membres. Le groupe de travail prévoit de publier un document unique appelé le GT-SECHERESSE qui contiendra trois chapitres. Un atelier a été organisé à Mardin, en Turquie où 18 communications ont été présentées concernant «l'Elaboration des stratégies de gestion pour faire face à la sécheresse et la sécurité d'eau». A cet événement, était introduit le programme de la gestion intégrée de la sécheresse.

L'activité future devrait inclure l'accent du Groupe de travail sur les meilleures pratiques de gestion pour lutter contre la pénurie d'eau permanente causée par l'intervention humaine ou naturelle plutôt que la sécheresse temporaire.

(2) GT-DDRM - Ce Groupe de Travail fut établi en 2011 avec l'expiration du mandat en 2016. Le mandat vise à: identifier les options de gestion durable des bassins versants de basse terre, ainsi que du développement et de la gestion durable des ressources en eau et en terres dans les régions à marée.

Ce Groupe de Travail est présidé par M. Ruey-Chy Kao, Taipei chinois. C'est un Groupe de Travail très productif. Ce Groupe connaît une bonne présence et participation. Il a organisé un atelier interne à Mardin. Neuf communications ont été présentées. Le GT a également publié un numéro spécial intitulé « La Gestion durable de l'eau et de la terre dans les régions à marée» dans la Revue CIID « Irrigation et Drainage (octobre 2013). Il contenait 12 articles examinés par les pairs. Le GT a également organisé un atelier international sur la «Gestion durable des régions à marée dans une ère de changement climatique» à Gwangju, Corée en 2014. Sept

communications ont été présentées. En outre, un cours est organisé en 2015, ce qui pourrait être tenu à Taiwan. Il sera composé de six jours, trois jours consacrés à la conférence et trois jours aux visites techniques.

Les activités futures comprennent un numéro spécial de la Revue CIID en 2016. Il a été proposé que le GT puisse considérer un ensemble de webinaire ou étude électronique pour mieux diffuser l'information.

(3) GT-ENV - Ce Groupe de Travail fut établi en 2008 avec l'expiration du mandat en 2015. Le mandat est vise à fournir des orientations aux décideurs politiques, aux planificateurs, aux concepteurs et aux gestionnaires du secteur d'irrigation et de drainage sur les aspects environnementaux des systèmes de drainage et d'irrigation. Les aspects environnementaux sont d'ordre physique, chimique, écologique, socio-économique et culturel ainsi correspondant aux préoccupations concernant les effets sur le climat et la santé humaine. Le groupe de travail aura pour objectif la gestion d'un environnement durable, en maximisant les effets positifs et en minimisant les effets néfastes des systèmes d'irrigation et de drainage.

Il est présidé par Dr. Perret, France. C'est un GT important. La présence et participation des membres était à la fois faible que prévu. Le GT a recommandé de prolonger le mandat du groupe d'un an afin de faciliter l'élaboration d'un nouveau document d'orientation pour que l'activité future soit commencée en 2015.

Le GT a élaboré un projet de document de synthèse intitulé «La contribution potentielle de l'évaluation du cycle de vie pour analyser les impacts des systèmes d'irrigation et de drainage sur l'environnement et la durabilité». L'atelier international tenu en Australie en 2012 était une autre contribution majeure.

En termes de l'avenir du groupe de travail, il y a un besoin continu d'avoir un groupe de travail qui peut étudier la relation entre les systèmes d'irrigation et de drainage et l'environnement. Une orientation plus précise est nécessaire, et la portée et la compétence du GT devrait limiter son activité à un plus petit nombre de sujets. Plus d'activités continues sont nécessaires, y compris la communication et la contribution par les membres lors des réunions, mais aussi entre les deux réunions du GT. L'interaction par vidéoconférence, webinaires, etc., est importante. Le nouveau mandat pourrait envisager l'accent davantage sur les services éco systémiques et les concepts de multifonctionnels.

(4) GT-AGGC - Ce groupe de travail fut établi en 1999 avec l'expiration du mandat en 2015. Le mandat vise à étudier les aspects sociaux, politiques et économiques des mesures d'atténuation des inondations, à faire la gestion des inondations qui répond à l'écologie et à encourager la participation du peuple à la prévention des catastrophes d'inondation. Cela se fait par l'identification et la diffusion des diverses mesures structurelles et non structurelles de la gestion des inondations, l'étude des aspects sociaux, politiques et économiques des mesures d'atténuation des inondations, le développement respectueux de l'environnement, la coopération internationale ainsi que la participation du peuple à la prévention des catastrophes, l'aide aux planificateurs, aux gestionnaires et aux concepteurs par la mise en place des systèmes de gestion des inondations holistiques, intégrés et adaptatifs en raison des incertitudes résultant du changement du système climatique et hydrologique.

Le GT est présidé par le Dr Emami, Iran. C'est un GT important de longue durée. Le GT prévoit de publier un document intitulé «la Gestion Adaptative des risques d'inondation» basé sur les documents de l'atelier et les présentations des pays sur les inondations en 2015. Le document sera révisé et publié en 2015. Il tiendra un atelier à Montpellier sur «la gestion des risques d'inondation» et tiendra un séminaire intitulé « les inondations et l'agriculture» au 2e Forum mondial d'irrigation en Thaïlande.

Dans l'avenir, le GT-AGGC jouera un rôle spécial. Il possède un potentiel d'attirer les pays à participer à la CIID. Pourtant CIID est mieux connue pour son expertise en irrigation, les inondations sont une cause importante de catastrophes naturelles qui affectent les populations rurales pauvres dans les régions cultivées. Les inondations portent un intérêt particulier à certains pays européens et leur intérêt particulier n'est pas l'irrigation et le drainage. Ce groupe jouera un rôle clé au 2e Forum Mondial d'Irrigation dont sous-thème 2 se consacre aux inondations et aux sécheresses.

(5) GT-CLIMAT - Ce Groupe de Travail fut initié en 2005 avec l'expiration du mandat en 2015. Il a été créé pour stimuler les débats et la sensibilisation aux questions des changements climatiques globaux associés à l'eau en particulier en irrigation et drainage. Le mandat vise à examiner la progression de et les prévisions pour le changement climatique global (GCC) et la variabilité du climat, à explorer et à analyser les implications à moyen terme du changement climatique et de la variabilité sur l'irrigation, le drainage et la lutte contre les inondations, à stimuler la discussion et la sensibilisation aux questions des changements climatiques globaux associés à l'eau au sein de la CIID, à stimuler la discussion à l'échelle nationale entre les scientifiques, les décideurs politiques, les médias et le public sur le GCC et l'eau, de rejoindre le dialogue international sur le GCC et l'eau.

Alors que le travail considérable est fait dans le monde sur la compréhension et la description des impacts du changement climatique sur la gestion des ressources en eau, ses implications sur l'irrigation, le drainage et la

gestion des inondations nécessitent une étude supplémentaire. L'agriculture intelligente face au climat est donc un domaine d'intérêt qui correspond bien avec ce GT.

Ce GT est actuellement présidé par le Dr Mark Svendsen, Etats-Unis. Il a manifesté son désir de se retirer de ce rôle. Un intérêt considérable a été constaté dans ce GT. L'excellent travail a été mené par le GT au 22e Congrès CIID où deux questions ont été soulevées. Prof. Watanbe était le Rapporteur Général de la Q58 et a présenté le rapport général. Cela a été inclus dans la Déclaration de Gwaniju. Il a été demandé de prolonger le mandat jusqu'à 2017 avec le Prof. Watanbe en tant que Président menant l'élaboration d'un document d'orientation révisé. Le changement climatique est une question importante pour la CIID et exige une attention soutenue dans l'avenir.

Un Mémorandum d'accord a été signé en juillet 2013 entre la CIID et l'OMM. Il améliore la capacité de l'OMM à utiliser les capacités de diffusion et l'expertise de la CIID.

(6) GT-BIO-ENERGIE - Ce groupe de travail fut établi en 2010 comme une Equipe de Pilotage. Le mandat de ce groupe visait à élaborer la position de la CIID sur l'eau pour la Bio-énergie et la Nourriture. Il devait examiner le conflit possible entre la production alimentaire et la production de biocarburants, l'eau pour produire des cultures alimentaires et non alimentaires, et l'utilisation du sol/eau de basse qualité pour la production de biocarburants. Quel impact exerce la production de biocarburants sur la sécurité alimentaire?

Le Groupe est présidé par Laurie Tollefson, Canada. L'EP/le GT a connu une faible participation et contribution des pays membres. Ceci a limité le résultat du Groupe. Un atelier a été organisé avec succès en Australie, où les présentations sélectionnés des pays ont été fournis. Compte tenu des présentations de l'atelier et d'autres présentations du pays faites lors des réunions du Groupe de Travail, un rapport technique sera rédigé pour publication en 2015.

Il a été recommandé au CPAT en Corée que le GT devait se développer un nouveau document de portée pour réorienter ses objectifs et la portée des activités. Cette activité de portée par laquelle un plan d'action futur sera décidé sera présentée à Montpellier, France. Plus d'interaction est exigée avec les GT-CULTURE et EAU, et en particulier leur interaction avec les cultures énergétiques est nécessaire. Une réponse plus vigoureuse des Comités nationaux et les membres du Groupe de Travail est nécessaire dans l'avenir ou il doit être terminé.

Vision future

(a) La mise en œuvre du thème de la stratégie sera proportionnelle à participation au GT et à l'EP par les comités nationaux et la personne concernée. Le GT-BIOENERGIE est un bon exemple. Les candidatures soumises par les Comités Nationaux et une participation accrue doivent se produire pour connaître le succès.

(b) Actuellement, la constitution du Groupe de Travail CIID est une approche descendante et les Groupes sont prescrits sans listes des membres actifs. Ces GT devraient être initiés de l'intérieur. La CIID doit faciliter et stimuler la constitution du GT qui peut poursuivent le programme correspondant à la mission CIID.

(c) Initialement, tous les Présidents et Animateur du thème devraient être formés sur les procédures. Il faut veiller à ce que les droits, les attentes, des procédures de clôture, etc., sont pleinement compris.

(d) La productivité et l'exigence doivent être soigneusement évaluées. Quand le mandat et les objectifs sont définis, un rapport définitif doit être rédigé et puis il faut passer à autres choses. Un dernier atelier est également recommandé même si par vidéoconférence.

(e) L'étude soigneuse d'intégration et de coopération dans les thèmes de la stratégie et les GT. Il faut avoir les mandats clairs et les activités dirigées. S'il n'est pas géré avec soin, le chevauchement ou le fluage du GT peut se produire.

(f) L'accent supplémentaire doit été mis dans les besoins de certaines GT sur le côté économique et socio-économique, ainsi que des aspects juridiques et institutionnels.

(g) Collaboration continues et intensifiées et Mémorandums d'accord avec les organisations telles que l'OMM, la FAO, la BAD, etc., où il est mutuellement bénéfique à coopérer.

(h) Efforts continus et intensifiés pour attirer les jeunes professionnels.

(i) Autres produits d'information fournis et téléchargés sur les sites Web.

(j) Bonne diffusion des produits d'information du GT et lancement d'un autre type d'adhésion (E-membres) sont essentiels pour encourager la participation aux activités du GT et de la CIID.

❖❖❖❖❖

Annexe 4 [Para 16, Pt. 9 du CEI]

PROJET DE DOCUMENT DE VISION 2030 (Version 2.0 en date du 27/08/2015)

[A être présenté par le Dr. Huseyin Gundogdu, Vice-Président CIID &Animateur, GC-Vision 2030]

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

1. L'eau est la ressource de base. Elle est un élément clé de tous les processus de développement et entretient les trois piliers du développement durable - économique, social et environnemental. La gestion des ressources en eau, et les services essentiels que l'eau fournit, constituent les principaux ingrédients nécessaires à atteindre l'atténuation de la pauvreté; à maintenir une croissance inclusive, la santé publique, la sécurité alimentaire; à fournir les moyens d'existence à une vie de dignité pour tous et l'harmonie durable de longue durée avec les écosystèmes essentiels de la Terre.

2. La Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID), établie en 1950, est le seul réseau mondial des professionnels d'irrigation et de drainage, qui vise à recueillir les différentes parties prenantes du secteur d'irrigation et de drainage pour promouvoir la gestion durable de l'eau agricole dans le monde. Elle fournit une plate-forme unique pour l'échange de connaissances et d'informations liées à l'irrigation, au drainage et à la gestion des inondations et la promotion de ses objectifs grâce à son réseau de professionnels qui constituent les Comités nationaux dans les pays membres, les organisations internationales de même esprit, les entreprises privées et les membres institutionnels et individuels. La CIID a contribué activement à la première révolution verte et a aidé à réussir en favorisant la recherche, le développement et le transfert de technologie aux pays en développement d'Asie et d'Afrique dans certaine mesure.

3. Les changements globaux qui se produisent dans le scénario global de développement grâce à la démographie, au changement climatique et à la limitation des ressources naturelles, la gestion de l'eau agricole doit s'adapter pour être durable dans l'avenir afin d'assurer la sécurité hydrique, la sécurité alimentaire et le développement rural durable.

1.2 Objectif du document

4. Ce document présente la vision commune du réseau CIID et définit la mission du réseau international des professionnels d'irrigation et de drainage. Le document résume ce que le réseau représente et mentionne à qui il a l'intention de servir à travers le paradigme du développement durable au cours des 15 ans d'ici à 2030. Le document présente et examine le rôle que le réseau joue et vise à entamer les discussions en vue d'un accord entre les adhérents sur le rôle futur de la CIID et de ses membres.

5. Ce projet de document de vision entend faciliter le débat et les discussions qui garantissent que le produit définitif appartient à tous les membres du réseau et ils contribuent de leur mieux pour accomplir la vision décrit. Ce document sera étudié aux réunions du CPSO, du CPAT du CMB et du CEI. Le document serait ensuite partagé avec les partenaires internationaux de la CIID. Compte tenu des diverses contributions, il sera révisé et présenté au Comité de direction.

1.2 Portée du document

6. Les membres de la CIID se sont donné les Statuts qui les connectent et définissent le mandat et les domaines des activités du réseau. Après avoir été en existence depuis plus de 65 ans, il a suivi certaines traditions et pratiques. Bien que le mandat de la CIID ait évolué au fil des ans, à partir d'un point de vue d'ingénierie pure d'irrigation du canal, il comprend maintenant les complexités techniques, agronomiques, socio-économiques et environnementales de préoccupations d'irrigation, de drainage et de gestion des inondations dans le cadre de l'approche de la gestion intégrée des ressources en eau. À ce jour, la Commission a adapté à l'évolution des situations plutôt que de mettre en place des objectifs ambitieux. La Commission présente aujourd'hui une vision pour les 15 prochaines années qui va nous aider à adopter le nouveau régime de développement durable adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, en fixant les Objectifs de développement durable (ODD).

7. En tant qu'institution qui dépend largement de la contribution volontaire coopérative des experts du monde qui s'engagent dans différents aspects d'irrigation et de drainage, les activités sont essentiellement une extension des intérêts des institutions où les experts travaillent. C'est la première fois qu'un effort est fait pour donner une

orientation stratégique prévisionnelle aux activités de la CIID afin de concentrer les efforts volontaires vers des buts communs.

8. La Vision devrait contribuer à renforcer les comités nationaux, les composantes du réseau, et de leur permettre de jouer un rôle indispensable au sein de la communauté du développement dans leurs pays et régions respectifs et un rôle plus important au niveau international.

9. Le Groupe consultatif a étudié les termes de référence du groupe et a décidé d'entreprendre la mission en deux étapes: (i) l'élaboration d'un consensus sur la vision pour 2030 dans la première étape et; (ii) la prise d'une décision en toute conscience de ne pas présenter un plan d'action (ou des propositions de la réorientation possible implicite organisationnelle et de la gestion), mais de laisser le développement d'un plan d'action pour la deuxième étape. Ainsi donc, ce document ne présente pas un nouveau plan d'affaires du réseau ou des recommandations pour les changements dans la gestion qui devraient être entrepris une fois que la vision est adoptée par la CIID.

10. Ce document définit le cadre de la vision de la CIID en ce qui concerne la présentation des scénarios de développement et des défis émergents pour l'humanité. Il résume les changements qui ont lieu dans l'environnement de développement et les préoccupations croissantes concernant la sécurité de l'eau, de l'environnement et la sécurité alimentaire qui peuvent émerger dans les 15 prochaines années. Il prend connaissance de soumettre les scénarios de développement durable post 2015. Dans la section 3, le document définit la vision et identifie les parties prenantes de la CIID et identifie leurs besoins.

11. La vision**–d'un monde plus sûr en eau libre de la pauvreté et de la faim grâce au développement rural durable -** avec la nouvelle mission et les objectifs proposés par lesquels la vision serait réalisée, sont décrits dans le chapitre 4.

12. La nouvelle vision et les objectifs exerceront probablement des impacts sur les Statuts CIID, y compris les règles et les règlements CIID qui guident son fonctionnement. Il peut également exiger une réorientation de la manière les Comités nationaux sont organisés. Le chapitre 5 présente comment la Commission pourrait procéder à l'adoption de la vision et ensuite travailler à la mise / à l'étude du mécanisme et exprimer les activités dans le cadre de divers objectifs.

2. GESTION DE L'EAU DANS UN ENVIRONNEMENT DE DÉVELOPPEMENT EN EVOLUTION

Ce chapitre présente l'agenda du développement durable post-2015 qui doit être intégré en précisant la vision. La gestion de l'eau agricole doit prendre en compte le lien entre l'eau-l'alimentation-l'énergie-l'environnement pour atteindre les objectifs de l'Agenda du développement durable, qui est brièvement discuté. Le chapitre traite également brièvement des questions de la gestion de l'eau agricole dans diverses régions du monde. Finalement, le chapitre examine l'approche prise par le réseau CIID au cours des 65 dernières années et les raisons sur la nécessité d'établir une nouvelle vision pour l'an 2030.

2.1 Agenda du développement durable

13. Les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont lancé un processus visant à élaborer un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) compte tenu de leur point de vue convenu sur «l'Avenir que nous voulons» (1). Une importance particulière pour la CIID, les ODD comme en cours de négociation (2) reconnaître l'eau au cœur du développement durable. Les ODD souligne le fait que l'eau est étroitement liée à un certain nombre de défis mondiaux clés. Les dirigeants ont réaffirmé leur engagement au droit de chacun d'avoir accès à une nourriture saine, suffisante et nutritive, conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être libéré de la faim.

14. Les liens réciproques entre l'eau et le développement durable vont bien au-delà de ses dimensions sociales, économiques et environnementales. La santé humaine, la sécurité alimentaire et de l'énergie, l'urbanisation et la croissance industrielle, ainsi que le changement climatique sont des défis cruciaux pour lesquels les politiques et les actions, qui sont au cœur du développement durable, peuvent être renforcées (ou affaiblies)à travers l'eau. Sept sur le total de dix-sept ODD influencés directement par la gestion de l'eau agricole sont:

(a) Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde. (Objectif 1),

(b) Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. (Objectif 2),

(c) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. (Objectif 3),

(d) Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. (Objectif 6),

(e) Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. (Objectif 8),

(f) Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. (Objectif 13), et

(g) Renforcer la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable. (Objectif 17).

15. L'Agenda du développement durable Post 2015 souligne l'importance de l'accès de tous les pays aux technologies viables d'un point de vue environnemental, aux nouvelles connaissances, au savoir-faire et à l'expertise et souligne l'importance de l'action coopérative dans le domaine de l'innovation technologique, de la recherche et du développement.

16. Il est bien connu qu'il faut faciliter l'élaboration de la mise en œuvre des politiques et des décisions éclairées sur les questions de développement durable. À cet égard, il est nécessaire de renforcer l'interface science-politique. Une attention particulière est accordée à la nécessité de: (i) transfert de technologie aux pays en développement; (ii) bonnes pratiques de gouvernance; (iii) renforcement des capacités et renforcement du développement durable. Cette reconnaissance a donné lieu à l'appel au renforcement de la coopération institutionnelle, technique et scientifique, y compris la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.

2.2 Liens réciproques entre l'Eau, l'Energie et l'Alimentation

17. L'eau douce est un élément clé de la production alimentaire et de production d'énergie. Elle joue également un rôle important dans la réalisation de progrès dans tous les aspects du développement. Les demandes en eau douce, la nourriture et l'énergie vont augmenter au cours des prochaines décennies afin de satisfaire les besoins des populations et des économies en croissance, des modes de vie changeants et de l'évolution des modes de consommation. Ces tendances vont grandement amplifier les pressions existantes sur les ressources naturelles limitées et sur les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. Les défis qui en résultent seront plus aigus dans les pays subissant une transformation accélérée et la croissance économique rapide, ou ceux dans lesquels une grande partie de la population n'a pas accès aux services modernes.

18. Les grandes crises régionales et mondiales en ce qui concerne le climat, la pauvreté, la faim, la santé et la finance - qui menacent les moyens d'existence de tous, sont interconnectées par le moyen de l'eau et de l'énergie. Ces crises exercent un impact considérable sur les trois milliards de personnes vivant avec moins de 2,50 $ américaines par jour. En conséquence, dans le monde, on estime que 768 millions de personnes restent sans accès à une source améliorée d'eau, 2,5 milliards restent sans accès à un assainissement amélioré, plus de 1,3 milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'électricité et plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim et de la malnutrition (3). Ces chiffres globaux cachent le fait que ce sont souvent les mêmes personnes qui font face à de multiples défis en raison du manque d'accès à l'eau. Par exemple, il existe des preuves d'une association étroite entre la diarrhée et les maladies d'origine hydrique liées causés par un manque d'eau potable et d'assainissement et la malnutrition et la faim augmentent leur vulnérabilité.

19. L'eau est une ressource renouvelable mais limitée. Elle est la partie essentielle de la production alimentaire. Cependant, la demande globale de l'eau (en termes de prélèvements d'eau) devrait augmenter de quelque 55% en 2050, principalement en raison de la demande croissante de l'industrie manufacturière (400%), de la production d'électricité thermique (140%) et de l'usage domestique (130%) (4). Les prévisions actuelles concernant les changements climatiques démontrent que les changements critiques dans la distribution spatiale et temporelle des ressources en eau, et dans la fréquence et l'intensité des catastrophes associées à l'eau, augmentent de manière significative avec l'élévation des températures mondiales. La variabilité temporelle des précipitations, qui constitue la source d'eau douce, rend toute activité économique dépend de la disponibilité de l'eau douce plus fragile et dangereuse. En conséquence, la disponibilité d'eau douce sera de plus en plus tendue. Plus de 40% de la population mondiale devrait vivre dans les zones de stress hydrique d'ici 2050. Avec l'agriculture étant le plus grand consommateur d'eau douce, il est reconnu que l'incapacité d'utiliser l'eau agricole judicieusement mettra en danger la sécurité de l'eau. La dégradation des régions humides du monde va réduire la capacité des écosystèmes de purifier l'eau. L'adoption des stratégies de gestion adaptative en agriculture aiderait répondre efficacement à ces conditions changeantes et incertaines.

20. La demande mondiale d'énergie devrait augmenter de plus d'un tiers d'ici à 2035. La demande d'électricité devrait augmenter d'environ 70% en 2035 (4). La production d'énergie devient de plus en plus consommatrice d'eau. Répondre aux demandes croissantes de l'énergie exercera une pression croissante sur les ressources en eau douce. Depuis la production alimentaire et la livraison des services d'eau exigent aussi de l'énergie, il est possible de créer des synergies.

21. En même temps, plus de la moitié de la superficie agricole irriguée dépend des eaux souterraines qui nécessitent de l'énergie pour le pompage. L'irrigation des eaux souterraines, l'énergie étant une partie essentielle, présente de nombreux avantages aux agriculteurs. Ceux-ci comportent la disponibilité de l'eau sur la demande; l'absence de contraintes institutionnelles et des systèmes; et la variabilité de l'offre minimale. Les eaux souterraines ont largement contribué à l'agriculture irriguée, y compris environ 39 millions d'hectares (63% de la superficie irriguée) en Inde, 19 millions d'hectares (32%) en Chine, et 17 millions d'hectares (68%) aux Etats-Unis. Cependant, il est clair que la disponibilité des eaux souterraines diminue, avec une estimation de 20% des aquifères du monde étant surexploités, certains d'eux restent même en état critique. Avec l'abaissement des nappes phréatiques, les systèmes d'irrigation dépendant de l'eau souterraine, consomment plus d'énergie. Dans certains pays, les politiques de tarification de l'énergie sont considérés responsables de cette situation. L'irrigation est un consommateur primaire d'énergie dans les exploitations et, malgré les avantages d'économie d'eau en raison de l'efficacité accrue des systèmes d'irrigation sous pression, la conversion de l'irrigation de surface aux systèmes sous pression va changer le modèle de consommation d'énergie à la ferme.

22. En outre, la demande croissante d'énergie présente l'augmentation du stress sur la production agricole de bio-énergie, et à son tour sur les ressources en terres et en eau, les pays eux-mêmes étant engagés dans la réduction de leur empreinte carbone en vertu des régimes de changement climatique. La relation alimentation-eau-énergie reconnaît ces liens réciproques et les conséquences potentielles d'un secteur à l'autre (5).

2.3 Gestion de l'eau agricole

23. Le défi est clair. Pour atteindre l'objectif de nourrir 9 milliards de personnes en 2050, dans le cadre du marché actuel et des caractéristiques institutionnelles et économiques, le monde doit produire 40 pour cent plus de nourriture d'ici 2050 et 100% de plus dans les pays en développement (6). Ces défis doivent être relevés avec les ressources limitées de terre et d'eau, en utilisant moins d'énergie, d'engrais et de pesticides tout en faisant face aux changements rapides dans de nombreux domaines. L'augmentation de la production alimentaire grâce à l'utilisation durable de la volonté de l'eau, entre autres, nécessite des investissements importants dans les infrastructures, la recherche et développement, qui sont compatibles avec la préservation des écosystèmes et sont résistantes au changement climatique. Globalement, les taux de croissance actuels des prélèvements d'eau agricoles ne sont pas durables. Par conséquent, le secteur doit accroître son efficience d'utilisation de l'eau en réduisant les pertes en eau non-bénéfiques et, surtout, accroître la productivité agricole par rapport à l'eau. Il faut bien gérer la pollution de l'eau agricole, qui peut s'aggraver avec l'intensification accrue de l'agriculture.

24. On prévoit que le changement climatique donnera lieu à une augmentation de la fréquence des sécheresses dues aux tendances à la baisse des précipitations dans certaines zones, tandis que d'autres verront une incidence croissante des inondations et d'autres phénomènes extrêmes en raison de tendances de la hausse de l'intensité des précipitations et de la variabilité (1). Cette variabilité croissante du climat exacerbe le risque et l'imprévisibilité pour les agriculteurs, en particulier ceux qui dépendent de l'agriculture pluviale et sont les plus vulnérables et les moins capables de s'adapter. Afin de rendre le secteur agricole durable ainsi que rentable, il est nécessaire d'accroître la résistance climatique de l'agriculture, y compris l'augmentation de la superficie irriguée sans augmenter les prélèvements d'eau. Le cadre conceptuel et pratique de l'agriculture intelligente face au climat (7) reconnaît la nécessité d'adaptation et d'innovation en agriculture irriguée.

25. L'eau étant la ressource critique, le domaine de l'agriculture irriguée a doublé depuis 1960 à 300 millions d'hectares et a joué un rôle important dans la croissance de la production agricole et le renforcement de la résistance contre l'insécurité alimentaire et le changement climatique. Toutefois, ces progrès ont échappé à de grandes parties de l'Afrique. L'irrigation, soutenue par le drainage, va jouer un rôle plus important dans l'avenir. En vue du potentiel d'expansion limité à une augmentation de seulement 20 millions d'hectares de terre en 2050 (4), une plus grande importance doit être accordée à la modernisation de l'infrastructure d'irrigation existante et à l'amélioration des services, y compris l'utilisation optimale de chaque goutte d'eau mise à disposition au niveau de ferme en minimisant les impacts environnementaux et sociaux négatifs des systèmes d'irrigation, et en maximisant les aménagements positifs, biens et services aux sociétés.

26. Les défis à l'interface de l'eau et du développement durable varient d'une région à l'autre. L'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, la réduction des déchets et de la pollution, qui influent sur les modèles de consommation et le choix des technologies appropriées sont les principaux défis auxquels **l'Europe et l'Amérique du Nord** doivent faire face. L'entretien des anciens systèmes de drainage dans les terres agricoles remis en état présentera de nouveaux défis dans certains pays. Bien que la région ne souffre pas de la grande variabilité des précipitations, les incidents de sécheresses sont à la hausse. Les priorités pour de nombreuses années à venir seront de concilier l'usage différent de l'eau au niveau du bassin et d'améliorer la cohérence des politiques au niveau national et à travers les frontières. Il faut traiter certaines questions telles que le suivi des événements climatiques, en particulier les extrêmes, et l'adoption des systèmes agricoles de grande précision.

27. La durabilité des services d'irrigation et de drainage est essentielle **en Asie et dans la région du Pacifique** pour soutenir la haute densité de la population pour satisfaire les besoins de base de l'accès à la nourriture et à l'eau potable. De grandes parties de la région se trouvent dans les zones climatiques arides et semi-arides et sont soumises aux conditions climatiques extrêmes, aux sécheresses fréquentes et aux inondations. Dans de nombreuses parties de la région, la pénurie d'eau saisonnière est en augmentation et montre l'évolution des tendances de mousson. Dans les cinquante dernières années, la région a connu un développement des grandes infrastructures d'irrigation qui a contribué à la sécurité alimentaire et à la croissance. Cependant les tailles d'exploitation dans la région sont petites et la majorité des agriculteurs pratiquent une agriculture de subsistance. Les gestionnaires de l'eau de la région font face au défi de fournir l'eau et l'assainissement à la population en plein essor; de répondre à la demande d'eau à travers de multiples utilisations; d'atténuer la croissance de la charge polluante; de fournir les services d'irrigation pauvres fournis par le vieillissement des infrastructures d'irrigation et de drainage; et l'épuisement des ressources en eaux souterraines. Beaucoup de pays de la région est confronté à un vieillissement de la population de fermiers d'irrigation; la jeune population étant attirée par le mode de vie urbain et les opportunités de travail industriel ou commercial. Les priorités de la région se trouvent dans l'amélioration de la gouvernance globale de l'eau, y compris la gestion des eaux souterraines; le contrôle de la pollution; la modernisation des systèmes d'irrigation existants; l'amélioration des moyens d'existence et de charme de l'agriculture irriguée; l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation d'eau et l'augmentation de la résistance aux catastrophes liées à l'eau.

28. La pénurie d'eau est au centre de l'examen des défis liés à l'eau qui entravent le développement durable dans les régions **arabes**. La région se caractérise par la consommation non durable et la surexploitation des ressources en eau de surface et souterraines. L'eau et la salinisation des sols est une préoccupation majeure, qui doit être traitée par l'adoption des pratiques innovantes et adaptées de prélèvement d'eau et de l'utilisation. Les options à être adoptées pour améliorer l'approvisionnement en eau comprennent la collecte des eaux, la réutilisation des eaux usées et le dessalement de l'énergie solaire qui doivent être combinées avec les technologies de micro-irrigation à faire l'usage efficace de l'eau coûteux et à faire de l'agriculture viable économiquement.

29. Le renforcement de la capacité institutionnelle formelle est une priorité principale de **l'Amérique latine et de la région des Caraïbes** afin de gérer les ressources en eau et d'apporter l'intégration de la gestion durable des ressources en eau et de l'utiliser dans le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté. Il faut accorder plus de priorité pour assurer la pleine réalisation du droit humain à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de l'Agenda du développement post-2015. Les solutions possibles se trouvent dans l'élaboration des systèmes agricoles résistants à la sécheresse et la modernisation des grands systèmes d'irrigation là où ils existent.

30. **En Afrique**, qui a raté les avantages de la première révolution verte, l'objectif devrait être de faire de l'agriculture une force majeure durable et dynamique des économies nationales et de créer les capacités de se lancer dans la 2ème révolution verte. Actuellement, seulement 5% des ressources en eau potentielles de l'Afrique sont mises au point et le stockage moyen par habitant est de 200 m3 (contre 6.000 m3 en Amérique du Nord). Seulement 5% des terres cultivées en Afrique sont irriguées et moins de 10% du potentiel hydroélectrique est utilisé pour la production d'électricité. Les petits exploitants détenant des propriétés foncières de moins de 1 ha n'ont aucune garantie d'accès à l'eau ou aux services de soutien et de formation. En Afrique subsaharienne, le secteur de l'irrigation se base largement sur les plans informels développés, qui sont dispersés sur de vastes zones de terres et autour des centres urbains. Elle nécessite donc l'infrastructure ainsi que le développement des capacités humaines. La modernisation et l'amélioration de la gouvernance des projets existants sont également nécessaires dans la plupart des pays. Surtout, il est nécessaire de réexaminer, réviser, renforcer et/ou de clarifier les institutions foncières et hydriques et les règlements d'accès selon le contexte national.

2.4 La CIID et Gestion de l'eau agricole

31. La **mission** de la Commission Internationale des Irrigations et du Drainage (8) est de stimuler et de promouvoir le développement des arts, des sciences et des techniques de génie, de l'agriculture, de l'économie, de l'écologie et de la science sociale dans la gestion des ressources en eau et de terre, pour but d'irrigation, de drainage, de gestion des crues et d'application de régularisation des cours d'eau, y compris la recherche et le développement, le renforcement de la capacité, l'adoption des approches globales et des techniques de pointe pour une agriculture durable dans le monde.

32. Cette mission telle que décrite dans les Statuts CIID (8) est poursuivie par la réalisation des objectifs suivants:

(a) Aspects de la planification, du financement, aspects socio-économique et environnemental de l'irrigation, du drainage et pour la mise en valeur et l'amélioration des terres, ainsi qu'à la conception, à la construction et à l'exploitation de tous les ouvrages, y compris les barrages, réservoirs, canaux,

drains et autres infrastructures qui s'y rapportent pour le stockage, le transport, la distribution, la collecte et la gestion d'eau;

(b) Aspects de la planification, du financement, aspects socio-économique et environnemental des projets d'irrigation pour la régularisation et le comportement des cours d'eau, pour la gestion des crues et la protection contre l'invasion des terres agricoles par la mer, ainsi qu'à la conception, à la construction et à l'exploitation des ouvrages y relatifs, à l'exception de quelques questions relatives à la conception, à la construction des grands barrages, à la navigation et à l'hydrologie de base;

(c) La recherche et le développement ainsi qu'à la formation et au renforcement de la capacité dans les domaines relevant de la science fondamentale et appliquée, la technologie, la gestion, la conception, l'exploitation et la maintenance d'irrigation, de drainage et de gestion des crues, la régularisation des rivières et la mise en valeur des terres;

(d) L'acquisition des savoir-faire internationaux requiert par les pays en développement, en particulier par les pays à faible revenu qui restent en arrière dans le développement d'irrigation et de drainage;

(e) La promotion du développement et l'aménagement systématique des systèmes durables d'irrigation et de drainage;

(f) L'échange de connaissances internationales relevant des thèmes d'irrigation, de drainage et de gestion des crues et à la diffusion des mêmes à travers le monde;

(g) La résolution de problèmes internationaux et de défis posés par l'irrigation, le drainage et les ouvrages de gestion des crues, et l'évolution des mesures correctives appropriées;

(h) La promotion des mesures de conservation d'eau agricole;

(i) La promotion d'équité, y compris l'équité du genre entre usagers et bénéficiaires des systèmes d'irrigation, de drainage et de gestion des crues; et

(j) La promotion, la conservation et l'amélioration de la qualité du sol et de l'eau des périmètres irrigués.

33. La CIID croit que la sécurité alimentaire à différents niveaux: famille, local, régional, national et global –exige la production agricole stable et assurée. La CIID s'engage à améliorer la fourniture mondiale de nourriture et de fibres qui peuvent provenir principalement de l'agriculture irriguée. La CIID est dédiée à l'amélioration de la production alimentaire dans le monde en améliorant la productivité des facteurs de production des terres irriguées, à savoir l'eau, la main d'œuvre, la terre, l'équipement, l'agrochimie, etc. par le moyen d'une meilleure gestion des eaux et des terres. La CIID estime que la production alimentaire devrait être renforcée par des moyens qui ne compromettent pas l'environnement, maintenant et pour les générations à venir.

34. Les systèmes d'eau d'irrigation, aux niveaux local et national, sont conçus pour combler l'écart entre l'offre et la demande en eau à différentes échelles spatiales et temporelles. Ils assurent la disponibilité de l'eau dans les régions rurales pour l'agriculture et d'autres utilisations. Ces systèmes font de l'agriculture plus résistante aux aléas climatiques. La production plus assuré qui en résulte de l'agriculture irriguée encourage le réinvestissement dans le secteur et produit des excédents.

35. L'irrigation est souvent un effort multiforme qui nécessite une interaction entre les différents secteurs, les institutions et les utilisateurs. L'utilisation durable et la gestion efficace des systèmes d'irrigation nécessitent la compréhension et la coopération entre ces multiples acteurs. La CIID travaille à la création d'une synergie entre les politiques agricoles et de l'eau, l'amélioration des systèmes d'irrigation géré par le secteur public, préconisant l'accroissement des investissements des sources publiques et privées pour l'expansion de la superficie irriguée, et la modernisation de l'infrastructure existante. Elle prend en charge le partage des connaissances sur tous les aspects de la gestion d'eau agricole, y compris le recueil des statistiques de l'irrigation; l'échange de données et d'information; le partage de stratégies de gestion, les meilleures pratiques et les connaissances. Elle soutient et encourage l'usage multiple et la promotion des aménagements, des biens et des services fournis par les systèmes d'irrigation.

36. Les mécanismes de coopération utilisés par le réseau CIID varie d'échange simple d'informations par le biais de ses réunions annuelles, où les praticiens, les chercheurs et les planificateurs des pays développés et des pays en développement participent, à l'analyse des dernières recherches et innovations à travers sa Revue «l'Irrigation et le Drainage», à l'élaboration des documents d'orientation et leur diffusion à travers différents canaux. La CIID organise les Congrès mondiaux triennaux des irrigations et du drainage, les Conférences régionales annuelles et l'Atelier international sur le drainage et la Conférence de micro irrigation pour aborder et discuter des questions d'importance mondiale ou régionale. A son Congrès triennal, la CIID traite certaines questions spécifiques relatives à l'irrigation et au drainage.

37. Les systèmes d'irrigation et les professionnels jouent un rôle de plus en plus crucial dans l'éradication de la pauvreté rurale par la création de moyens d'existence durables pour la majorité de la population rurale, en particulier dans les pays en développement, et en soutenant les milieux de vie sains. L'Irrigation et le drainage contribuent beaucoup au développement rural durable. Il est donc approprié pour la CIID de réaligner sa vision et de se consacrer à une mission qui soutient l'agenda du développement durable post-2015 dans le contexte du changement climatique.

38. La vision de la CIID 2030 est «un monde plus sûr en eau libre de la pauvreté et de la faim grâce au développement rural durable».

3. PARTIES PRENANTES ET UTILISATEURS

Pour qu'un réseau soit pertinent et efficace, il doit reconnaître clairement la circonscription qu'il vise à servir, leurs besoins, leurs forces et faiblesses et en même temps reconnaître les partenaires avec lesquels il doit travailler et développer une synergie pour atteindre les objectifs souhaités. Ce chapitre traite brièvement toutes ces parties prenantes qui influencent la gestion de l'eau agricole, peuvent être des partenaires dans la réalisation des objectifs et des utilisateurs directs et indirects des services fournis par la CIID.

39. L'irrigation est un service fourni aux utilisateurs et sa qualité et sa fiabilité est un intrant essentiel à la stabilité de la production et l'adoption des pratiques agricoles modernes. L'expansion et la modernisation des infrastructures et l'adoption des technologies innovantes doivent être accompagnées des politiques éclairées, d'une gestion financière prudente, de la réorientation institutionnelle appropriée et d'une gouvernance transparente (6). La CIID reconnaît le lien étroit qui existe entre l'eau-énergie-alimentation et que l'engagement des parties prenantes et les utilisateurs respectifs de ces secteurs est une condition indispensable à la compréhension de leurs besoins lors de la formulation de la vision pour la gestion de l'eau agricole.

40. Un certain nombre de diverses parties prenantes porte un intérêt dans la façon les politiques de la gestion de l'eau agricole (AWM) sont formulées et appliquées. Elles comprennent les membres du réseau de la CIID, les utilisateurs qu'elles desservent, et les groupes qui fournissent divers services pour soutenir l'AWM. Divers partenaires du développement aux niveaux régional et international qui ont des cibles et des objectifs similaires influencent également la façon dont les objectifs d'AWM sont fixés et atteints.

41. Les principaux parties prenantes de la CIID peuvent être catégorisées comme suit: les principales parties prenantes - les Comités Nationaux, les professionnels du domaine d'irrigation et de drainage et des agriculteurs constituent le noyau des principales parties prenantes; parties prenantes secondaires - les décideurs et l'industrie qui ont la responsabilité de faciliter et également d'influencer les activités du secteur de l'eau agricole; et les parties prenantes tertiaires ou périphériques - la société en général.

3.1 Comités Nationaux

42. Les Comités nationaux sont les principales parties prenantes de la CIID. Ils représentent divers intervenants, dans leurs pays respectifs, engagés dans différents aspects de la gestion de l'eau agricole. Idéalement, ils comprennent des experts de ressources en eau, de l'irrigation, de l'agriculture, du développement rural, de l'hydro-électricité, de l'environnement, et des secteurs de la gestion des crues et du thème de la finance et de l'économie. Dans la plupart des pays, les Comités nationaux (CN) s'associent avec l'un des ministères concernés traitant les sujets ci-dessus et comprenant les représentants d'institutions de recherche, des universités, des entreprises du secteur privé et, dans certains cas, les groupes d'agriculteurs.

43. La nouvelle vision est destinée à renforcer le rôle joué par les Comités nationaux dans la mise en œuvre du programme de développement durable dans leurs pays en ce qui concerne les objectifs définis pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la gestion durable de l'eau et d'autres ODD connexes dans le contexte du changement climatique. Les CN doivent être renforcés et soutenus pour servir de plate-forme commune aux diverses parties prenantes de la gestion de l'eau agricole (AWM). Ils devraient être soutenus par le partage d'expériences et de meilleures pratiques internationales, des connaissances et de l'acquisition d'outils pour leur permettre de remplir leurs obligations vers le pays. En particulier, ils devraient être soutenus avec les outils qui sont les résultats des efforts multidisciplinaires et leurs capacités devraient être renforcées afin de faciliter la collaboration interdisciplinaire. Ces outils devront être adaptés par les CN qui répondent à la situation socio-économique et traitent les contributions nécessaires pour la formulation et l'exécution des politiques agricole et de l'eau dans le pays. Les CN seraient soutenus par le développement des capacités institutionnelles et individuelles et le partage d'informations par rapport à leurs besoins spécifiques.

3.2 Professionnels du domaine d'irrigation et de drainage

44. En tant que seul réseau international représentant les professionnels impliqués dans l'irrigation et le drainage, la CIID porte la responsabilité de satisfaire les besoins professionnels et intellectuels des membres directement engagés dans les activités d'irrigation et de drainage. Les grands départements de l'irrigation et du drainage du secteur public des pays asiatiques et africains souffrent souvent d'infrastructures mal entretenues ainsi que les cadres démoralisés d'irrigation et de drainage et les compétences professionnelles dépassées. Le secteur souffre également de l'absence de pénétration de nouveaux outils scientifiques et technologiques en raison de diverses raisons. En outre, dans de nombreux pays, les approches d'irrigation et de drainage sont encore restreintes à l'ingénierie et aux aspects techniques, tandis que les défis existants et émergents appellent à une approche plus ouverte, intégrée et multidisciplinaire. Donc, le secteur manque de nouvelles idées de recherche et d'innovation ainsi que des ressources. Compte tenu de la complexité du processus de développement, les professionnels d'irrigation et de drainage devront être mieux renseignés des disciplines économiques, sociaux, environnementaux et d'autres qui influent sur la gestion de l'eau agricole.

45. En même temps, le secteur est confronté au manque d'intérêt des jeunes professionnels car ils trouvent le métier dans le secteur inintéressant avec faible potentiel de croissance. Ce manque d'intérêt dans le secteur parmi la jeune génération a donné lieu à la fermeture des départements d'irrigation et de drainage dans les institutions universitaires à travers le monde. Il est nécessaire de rendre les métiers intéressants et stimulants dans le secteur d'irrigation et de drainage. L'information doit les parvenir à leur pression du doigt. Dans l'ère des médias sociaux, ils sont habituels à ce fait.

3.3 Agriculteurs

46. Les agriculteurs sont les utilisateurs les plus importants des services qu'offre le réseau à travers ses comités nationaux, et ainsi donc constituent des parties prenantes importantes. Ils varie d'un agriculteur de subsistance tenant typiquement une superficie de 0,5 ha de terres à un agriculteur commercial tenant jusqu'à 100 ha de fermes ayant différents besoins et exigences. Les petits exploitants familiaux restent la forme prédominante de l'agriculture mondiale (88% de toutes les fermes; 40% de la population active mondiale, 80% en Afrique de l'Ouest), et en fait ces systèmes d'exploitation sont chargés de nourrir le monde, et sont susceptibles de continuer à le faire, à condition que des mesures appropriées technologiques politiques et financières soient prises.

47. Comme toute autre entreprise, les exploitations commerciales sont entraînées par les résultats financiers. Les services fournis par les systèmes d'irrigation devraient réduire les risques financiers et accroître la rentabilité des agriculteurs. Animé des pratiques nuisibles enracinées dans la tradition, l'introduction de nouveaux outils et processus sont susceptibles d'être confrontés à la résistance, s'ils n'ont pas bien exprimés et démontrés. L'introduction de nouvelles techniques doit être régie par la perspective et les intérêts des agriculteurs. Le vaste discours sur la durabilité sociale et mondiale, par conséquent, doit passer par l'optique de l'économie de leur entreprise.

48. Le petit exploitant familial n'est pas seulement motivée par le profit, mais aussi par des préoccupations de sécurité alimentaire, de qualité du niveau de vie, des avantages du capital social (solidarité, confiance, coûts de transaction peu élevés, l'action collective dans la gestion de l'irrigation), l'attrait de la vie rurale. Elle est les principaux fournisseurs de la plupart des marchés alimentaires du monde, et porte beaucoup d'autres vertus: la connaissance des écosystèmes, les pratiques de gestion durable, la contribution à la sécurité alimentaire locale et au développement régional, et la capacité de fournir de l'emploi local. Elle utilise également typiquement l'infrastructure d'eau et d'irrigation dans de multiples façons, à des fins multiples (assainissement, baignade, eau potable et d'autres activités fondées sur l'agriculture). Dans les systèmes d'irrigation, ces caractéristiques sont essentielles et doivent être considérées lors de la promotion de nouvelles technologies ou de pratiques durables. En plus de fournir de l'eau pour des usages multiples, les systèmes d'irrigation de moyenne à grande échelle servent aussi de moyens de communication et servent ainsi comme d'outil du développement rural global.

3.4 Décideurs politiques

49. Les décideurs politiques, à savoir, les dirigeants politiques, les planificateurs et les bureaucrates ont la responsabilité d'assurer la fourniture des besoins fondamentaux à ses citoyens dans le cadre des ressources naturelles, financières et humaines et le cadre institutionnel (législation, organisations et règlements). Malgré la reconnaissance des liens étroits entre les différents secteurs du développement, l'élaboration des politiques reste souvent compartimentée. Des experts qui comprennent les conséquences de ces liens ont le devoir de sensibiliser et convaincre les décideurs de liens réciproques afin de faciliter la prise en compte de ces interdépendances dans le processus de prise de décision.

50. Afin d'aider les décideurs à prendre les bonnes décisions et les plus appropriées, il est essentiel que les professionnels soient en mesure de développer et de présenter différents scénarios de développement, expliquant les impacts socio-économiques des choix alternatifs. En même temps, les praticiens ont besoin de traduire les résultats de ces études de la terminologie technique dans la langue de développement et les impacts humains qui sont facilement compris par les professionnels non-techniques ainsi que l'homme commun. Ainsi, la Vision CIID 2030 doit répondre aux exigences des décideurs politiques au niveau national, régional et international qui constituent un public cible important pour les résultats du réseau de la CIID.

3.5 Industrie d'irrigation et de drainage

51. L'industrie de l'irrigation comprend les agences du secteur public, les entreprises privées de consultation, les consultants individuels, les entrepreneurs, les fabricants et les fournisseurs de services. L'industrie joue un rôle important dans le marché mondial d'aujourd'hui dans le transfert de technologie. Ils doivent être sensibilisés à regarder au-delà des objectifs à court terme de la mise en œuvre du projet, tout en recommandant des technologies, en particulier lorsque l'on travaille dans les pays en développement. Lors de la sélection et la mise en œuvre de nouvelles technologies, les solutions adoptées doivent être durables et exigeront en général, la nécessite d'inclure l'élément de renforcement des capacités.

52. Les travailleurs de développement rural doivent répondre à une multitude de questions complexes de développement rural qui se rapportent à différentes disciplines. Ces complexités doivent être portées à la connaissance des parties prenantes communes dans leur propre langue. Comme ces travailleursde développement agissent en tant que véritables interlocuteurs et animateurs au niveau du sol, il serait approprié de les identifier pour transmettre efficacement le message. Les institutions engagées dans l'agriculture ainsi que la recherche associée à l'eau ont l'obligation de cibler les besoins des petits exploitants et des agriculteurs de subsistance.

3.6 Recherche et monde académique

53. La recherche multidisciplinaire joue un rôle important dans la compréhension de la complexité des problèmes du secteur de la gestion d'eau agricole. Dans tous les pays, la CIID doit, en général, et les membres du comité de pays doivent, en particulier, jouer un rôle de liaison pour promouvoir la communication en temps réel entre les praticiens et les agriculteurs d'une part, et les chercheurs d'autre part. En effet, l'orientation des efforts nationaux et internationaux de recherche pour régler les problèmes brûlants, la compréhension immédiate et continue des processus de transition, et la résolution de problèmes doit être une priorité. De même, les résultats de la recherche facilement disponibles et des diagnostics de pointe, les méthodologies et les solutions doivent être portées à la connaissance et à la disposition des praticiens et des décideurs politiques. La CIID s'engage à promouvoir, à favoriser et à soutenir une telle communication bidirectionnelle.

3.7 Société dans son ensemble

54. Etant le consommateur final des produits agricole, et en tant que consommateur d'eau concurrentiel dans diverses formes, la société en ensemble est touchée par la façon dont le réseau dessert les agriculteurs à produire davantage d'aliments nutritifs et de fibres avec moins d'eau et sans entraver l'environnement. Dans les conditions de rareté croissante de l'eau, confrontée à nombreuses régions du monde, les économies d'eau dans le secteur agricole qui prélève 70-80 pour cent d'eau, pourraient contribuer dans une large mesure à répondre aux demandes croissantes de d'autres secteurs. D'autres parties prenantes dans le processus de développement tels que les professionnels et les décideurs politiques en matière d'énergie, de développement urbain, et les secteurs de gestion de l'environnement qui influencent les modes de consommation et la qualité de l'eau qui est rendu disponible à la gestion d'eau agricole, doivent également être inclus tels que les parties prenantes secondaire de la CIID secondaires. La CIID reconnaît la sensibilisation de la société aux questions environnementales et sociales liées à la production du monde, et la capacité des consommateurs pour les produits exigeants résultant des pratiques durables de production, exige la disponibilité des informations appropriées. Bien qu'une tâche difficile, les parties prenantes multiples doivent envisager la promotion des produits issus d'une fabrication durable (en termes environnemental, social et économiques) qui sont bons marchés, accessibles, sains et nutritifs. La CIID s'engage à jouer un rôle dans le partage des informations avec plus grand nombre de participants et avec le grand public, dans la mesure du possible.

4. LA VISION

55. Les nouveaux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui et sera confrontés dans l'avenir demande une vision renouvelée de la CIID. Afin de remplir les obligations de la CIID envers ses parties prenantes et les utilisateurs de ses résultats, décrites dans sa mission actuelle, il est nécessaire de réétudier la Vision et la mission de la CIID. La révision en cours vise à identifier un ensemble d'objectifs qui aidera le réseau CIID à remplir son

mandat. La nouvelle vision proposée, la mission, les valeurs fondamentales et les objectifs sont décrits dans cette section.

4.1 Vision

56. **Un monde plus sûr en eau libre de la pauvreté et de la faim grâce au développement rural durable** - est proposé comme la Vision de la CIID.

57. Nous croyons que grâce à la gestion prudente de l'eau agricole, la production agricole peut être rendue plus souple donnant lieu à la réduction de l'incidence de la faim, assurant la sécurité alimentaire, améliorant les moyens d'existence ruraux et maintenant les services écosystémiques. L'infrastructure d'irrigation et de drainage, tout en assurant la disponibilité de l'eau pour l'agriculture, sert également de multiples rôles tels que la garantie de la fourniture d'eau potable et l'assainissement améliore, tout en améliorant la santé et la productivité de la population rurale. En même temps, l'infrastructure d'irrigation sert aussi de moyens de communication et aide les agriculteurs pour avoir «un accès facile aux marchés des intrants et la vente des produits agricoles». Ainsi donc, l'infrastructure d'irrigation et de drainage est chargée du développement rural global contribuant directement à cinq sur dix-sept ODD et influençant indirectement sept ODD (1, 2, 3, 6, 8, 13 et 17).

4.2 Mission

58. La mission proposée de la CIID est de: "Favoriser la gestion prudente de l'eau agricole en encourageant les approches interdisciplinaires pour la gestion d'irrigation et de drainage».

59. La vision de la CIID sera atteinte par l'acquisition de nouvelles connaissances, le recueil et la collecte d'informations, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, et la diffusion des nouvelles connaissances aux parties prenantes concernées. La gestion prudente de l'eau agricole ne se limite pas à l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture, mais est préoccupée par l'utilisation optimale de l'eau détournée pour l'agriculture dans l'intérêt général de la communauté rurale et la préservation de la qualité de débit récupéré dans les eaux réceptrices.

4.3 Valeurs fondamentales

60. Les valeurs fondamentales de la CIID sont définies par :

(a) Les objectifs à but non lucratif du réseau;
(b) La contribution volontaire de temps et de ressources monétaires par ses membres et les experts; et
(c) Le partage des connaissances et des expériences entre les parties prenantes.

61. Ces valeurs fondamentales sont soulignées par l'harmonie qui existe entre les membres du réseau vers ceux qui souffrent de la faim et de la pauvreté.

4.4 Objectifs

62. Afin de réaliser la vision, la CIID doit fixer des objectifs organisationnels clairs pour le réseau. En plus des objectifs organisationnels du réseau international, les Comités nationaux auront des objectifs précis au niveau national, abordant les besoins nationaux spécifiques. Le Bureau Central CIID continuera à jouer un rôle central dans la coordination et la gestion du réseau et facilitera le réseau dans la réalisation des objectifs organisationnels ainsi que des objectifs nationaux. Suivent les objectifs au niveau d'organisation:

(a) Produire plus de grains par goutte,
(b) Jouer un rôle de catalyseur de changement dans les politiques et pratiques,
(c) Rendre possible l'échange de technologies,
(d) Permettre à un dialogue interdisciplinaire,
(e) Soutenir le de développement d'outils pour convertir la recherche et l'innovation dans la mise en œuvre sur le terrain,
(f) Faciliter le développement des capacités

Objectif 1: Produire plus de grains par goutte

63. Il est bien reconnu que l'agriculture est le secteur où le potentiel des gains de productivité de l'eau est le plus élevé. Toutes les sources d'eau (la pluie, l'eau de surface, les eaux souterraines et les eaux usées) sont importantes pour assurer la sécurité alimentaire. Comme les pressions régionales d'approvisionnement en eau

intensifient, l'agriculture va compter de plus en plus sur la gestion améliorée de l'eau pour maintenir la productivité et accroître la valeur économique de l'eau d'irrigation. Les systèmes d'irrigation efficaces et les pratiques de la gestion d'eau peuvent aider à maintenir la rentabilité des exploitations. La gestion efficace de l'eau réduit également l'impact de la production irriguée sur la quantité et la qualité d'eau hors site.

64. Il existe les solutions techniques pour permettre la production de «plus de grains par goutte»[1]. Les mesures visant à accroître l'efficacité d'utilisation de l'eau ne peuvent pas être compatible avec les objectifs environnementaux tels que le maintien des flux environnementaux minimaux. Cependant, les possibilités de gestion de l'eau ont augmenté avec les progrès de l'équipement d'irrigation et des pratiques, les coûts faibles de technologie, et les ressources d'information élargies. La réduction de la consommation d'eau dans l'agriculture doit être une priorité pour répondre aux besoins de d'autres secteurs. Les technologies de conservation des ressources ont démontré le potentiel pour accroître la productivité de la terre, du travail, du capital et des contributions.

65. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour accroître l'efficacité de l'irrigation au niveau du champ, de la ferme et de la zone d'irrigation pour combler l'écart entre l'offre et la demande et permettre l'adaptation à la variabilité croissante et au changement climatique. Mais, les investissements et la volonté politique sont souvent insuffisants pour améliorer la production pluviale et moderniser les systèmes d'irrigation.

66. **Le réseau CIID demanderait aux gouvernements nationaux et aux organismes de financement à faire des choix stratégiques qui favorisent la production de plus de grains par goutte contribuant à la gestion durable de l'eau agricole.**

Objectif 2: Jouer un rôle de catalyseur de changement dans les politiques et pratiques

67. La politique de l'eau est intrinsèquement difficile car elle implique des compromis entre les avantages et les coûts de: usages alternatifs, différents secteurs, distribution équitable des ressources et arrangements institutionnels requis. Les politiques de gouvernance exigent la révision régulière en raison de l'évolution de la demande et des progrès technologiques, quand l'expérience sociale s'avance avec les arrangements de la gestion de l'eau. L'élaboration de politiques pour la gestion des systèmes d'eau pour les besoins humains dans un environnement aussi complexe est difficile, lent et très coûteux. En même temps, la politique correcte, les institutions et les incitations du marché sont essentiels pour accroître la productivité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture. Par exemple, les instruments de la politique de l'eau tels que les prix de l'énergie, les droits de l'eau et les dispositions de transfert d'eau, et les programmes de la conservation écologique offrent des incitations pour une meilleure gestion des ressources en eau au niveau de la ferme.

68. Il faut reconnaître que les avantages des changements dans la gestion des ressources en eau sont difficiles à mesurer en raison de la nature de la propriété commune des ressources en eau. Ceux-ci sont particulièrement importants dans le cas des demandes intersectorielles en concurrence ou dans les grands bassins fluviaux qui traversent les territoires.

69. Les décideurs ont besoin d'outils de planification pour assurer l'allocation et la distribution de l'eau entre les différents usages, des utilisateurs et des régions. Il est important que les décideurs politiques sont fournis les outils appropriés qui sont développées sur des solides principes scientifiques qui sont également appropriés pour des conditions socio-économiques existantes. Ils ont besoin des bons outils pour évaluer les diverses stratégies alternatives de la gestion d'eau agricole.

70. Les modèles peuvent maintenant établir plusieurs scénarios de politique par rapport à différentes hypothèses concernant les développements futurs basés sur une variété de tendances économiques, démographiques, hydrologiques, et technologiques. Cela permet à un large éventail de questions «what if» à être effectué en utilisant des approches et des procédures de modélisation. Les modèles mathématiques pour la simulation et l'optimisation sont de nombreux exemples de ce type d'outils. Les résultats de ces études peuvent être utilisés pour les négociations et comme la base pour les accords entre les administrations et les secteurs pour l'accès aux ressources en eau.

71. **Le réseau fournira des orientations aux analystes de politiques en matière de l'eau compte tenu des expériences acquises sur les derniers outils et principes de modélisation pour la simulation des scénarios de développement pour générer des connaissances pour qu'il joue le rôle de catalyseur dans les changements de politique.**

[1] Certaines des domaines qui doivent être pris en compte dans cette direction sont l'adoption de l'amélioration des pratiques agronomiques, agricoles et de la gestion de l'eau; les réformes institutionnelles et organisationnelles; les approches participatives PIM, IMT; l'utilisation des techniques modernes d'irrigation et de technologie, etc.

Objectif 3: Rendre possible l'échange de technologies

72. Les systèmes et services actuels d'irrigation sont généralement caractérisés par de faibles rendements d'utilisation de l'eau. L'agriculture irriguée est sous pression considérable à adopter des pratiques et des méthodes pour accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau. De nouvelles technologies d'irrigation sont devenues plus populaires en raison d'une productivité accrue ou en raison d'une disponibilité accrue d'eau pour d'autres utilisations (par exemple les flux environnementaux pour maintenir les services écosystémiques) ou les deux. Les technologies d'irrigation sous pression pénètrent lentement le fossé technologique Nord-Sud. Elles ont contribué à accroître l'efficacité et le rendement d'utilisation d'eau et la réduction des exigences en matière de main-d'œuvre en irrigation.

73. Malgré le fait que l'irrigation a servi en tant que l'un des piliers de la Révolution verte orientée par la technologie pendant les années 70-90, l'agriculture irriguée reste un domaine où les derniers développements dans la science et la technologie n'ont pas bien pénétrés, en particulier dans les pays en développement. L'utilisation de la télédétection et de l'application de précision de l'eau et des engrais, le système d'acquisition et de contrôle des données,(SCADA), les prévisions météorologiques à long terme pour évaluer la disponibilité saisonnière de l'eau, le suivi et la prévision des sécheresses et leur utilisation pour relâcher l'eau de réservoirs pour une utilisation optimale a échoué en ce qui concerne son application dans les pays en développement, bien que ces méthodes sont utilisées depuis quelques temps dans les économies plus avancées.

74. L'une des raisons de l'absence d'adoption de la technologie réside dans le fait que la plupart des exploitations des terres agricoles en particulier en Asie et en Afrique sont très petites et les agriculteurs n'ayant ni les incitations économiques ni la capacité et la motivation à utiliser ces technologies. Dans certaines situations, ces technologies ne sont pas disponibles en raison d'un manque de capacité institutionnelle ou financière. Certaines de ces nouvelles technologies d'irrigation vont changer les modèles de consommation d'énergie à la ferme et peuvent potentiellement augmenter les émissions de gaz à effet de serre ayant des conséquences environnementales. Une approche de l'évaluation du cycle de vie pour les impacts positifs et négatifs d'une démarche donnée doit être entreprise. Les coûts d'investissement initiaux limitent le taux d'adoption des nouvelles technologies, tandis que les coûts d'exploitation peuvent signifier que la situation financière globale des agriculteurs est compromise.

75. **La CIID travaillerait pour l'échange de nouvelles technologies pour la gestion durable de l'eau agricole, l'analyse des compromis afin de maintenir l'efficacité économique de la production agricole et de minimiser les impacts environnementaux négatifs.**

Objectif 4: Permettre à un dialogue interdisciplinaire

76. Le changement climatique mondial n'est plus l'exercice «what if» et aucun investissement ne peut ignorer les informations concernant les dimensions prédites des risques liés aux changements climatiques et leurs impacts potentiels sur la société. En même temps, l'évaluation économique des diverses options pour parvenir à une gestion de l'eau de l'agriculture durable dépend fortement de la façon dont l'eau économisée sera utilisé. L'eau sera utilisée pour: (i) augmenter la superficie agricole, (ii) augmenter l'intensité des cultures commerciales de grande valeur, (iii) échanger l'eau économisée temporairement ou de façon permanente par un marché de l'eau, (iv) ou vendre à d'autres utilisateurs. Ces évaluations et décision définitive nécessitent une évaluation des compromis à échelle de l'industrie entre les économies d'eau, la consommation d'énergie et les rendements économiques associés à la transformation de la technologie d'irrigation.

77. En même temps, les préoccupations concernant l'équité en matière de développement, exige une aspiration à une responsabilisation accrue des producteurs, des développements de la biotechnologie et de la biosécurité, de développement des chaines agroalimentaires, et des évolutions des technologies d'information et de communication. Cela se fait pour rendre le processus de décision plus complexe et impliqué.

78. Pour le développement durable, l'analyse d'un certain nombre d'options est exigée de divers points de vue. Cela demande la contribution des experts de différentes disciplines parlant des langues différentes techniques avec leur propre terminologie. En fin, le processus de prise de décision doit se baser sur des informations et des connaissances scientifiquement fondées provenant de différentes disciplines et un dialogue entre les différents groupes d'intérêts - les utilisateurs et les utilisations. Pour être en mesure d'apprécier les points de vue les uns des autres, ils doivent se familiariser avec les terminologies simplifiées. En même temps, la décision définitive concernant les compromis doit être prise par les politiciens, les planificateurs, les bureaucrates et les parties prenantes: non seulement par les agriculteurs, mais aussi par la société en ensemble.

79. **Le réseau CIID mettrait à disposition des informations requises à l'égard de l'irrigation, du drainage et de la gestion des inondations à toutes les parties prenantes concernées dans le langage adapté à leur appréciation. Si nécessaire, elle facilitera la plate-forme pour la mise en réseau interdisciplinaire pour les dialogues entre les différents groupes.**

Objectif 5: Soutenir le de développement d'outils pour convertir la recherche et l'innovation dans la mise en œuvre sur le terrain

80. La réussite de l'application de la recherche et des innovations en matière de développement agricole et rural dépend des actions individuelles de millions de familles rurales, dont les décisions sont façonnées par l'information, les connaissances et les technologies à leur disposition. Une question importante à poser : Comment les agriculteurs pourront-ils obtenir des informations? Les sondages indiquent qu'une source générale d'information clé pour les agriculteurs est d'autres agriculteurs. Cependant, pour les questions techniques plus complexes, les agriculteurs préfèrent la première main, ou les sources d'information spécialisées tels que les spécialistes en vulgarisation ou les centres d'appels des agriculteurs. Les services de vulgarisation agricole et rurale doivent soutenir les agriculteurs par le biais de conseils de politique générale, de soutien technique, des informations sur les projets/programmes, des études et des ateliers. Parmi les différentes méthodes d'extension qui ont été essayées, les champs écoles pour agriculteurs ont été acceptés comme une bonne méthodologie en raison de ses caractéristiques participatives.

81. Dans la plupart des pays, les services de vulgarisation se trouvent souvent affaiblir, ou n'existent plus ou font face à de nombreux défis. Plusieurs analyses et évaluations ont révélé de sérieuses limitations dans la planification et la gestion financière de la recherche agricole, y compris dans l'organisation et la gestion des institutions de recherche et dans les stratégies de transfert de technologie. Il existe un sentiment d'insatisfaction chez les parties prenantes en particulier les agriculteurs par rapport aux systèmes publics qui sont considérés obsolètes à répondre aux changements contemporains comme la mondialisation, la décentralisation et les révolutions constatées dans la technologie d'information. De même, les systèmes de vulgarisation disposent rarement des ressources nécessaires pour mener à bien leurs missions et utilisent des approches dépassées en termes de fourniture de services et de méthodologie de vulgarisation. Le succès est mitigé par le matériel inapproprié, la diminution des budgets pour les activités sur le terrain, et le personnel insuffisamment qualifié et peu motivé. Il est important que le développement des compétences des travailleurs des services de vulgarisation reçoive une priorité absolue si les gains de la recherche et des innovations doivent parvenir à l'application sur le terrain.

82. **Le réseau CIID doit fournir un soutien technique sur les dernières innovations disponibles dans le domaine de l'eau agricole aux nombreuses entités non gouvernementales qui s'engagent dans la fourniture de divers types de services dans les zones rurales et occupent la place vacante de fournir d'excellentes opportunités couvrant le dernier mile et aident l'extension vers les collectivités rurales.**

Objectif 6: Faciliter le développement des capacités

83. La deuxième révolution verte sera probablement centrée sur les agriculteurs en Afrique, y compris l'introduction des variétés de semences à haut rendement, l'expansion des systèmes et services d'irrigation, et l'amélioration de l'accès aux marchés. Un manque généralisé de capacités est identifié comme une contrainte active commune à l'élaboration des systèmes irrigués productifs et viables. L'Afrique aura besoin de créer un grand nombre des scientifiques agricoles, des ingénieurs d'irrigation, et des travailleurs des services de vulgarisation pour soutenir cet effort. Le développement des capacités doit être liée à l'objectif global du secteur et doit atteindre l'objectif des bénéficiaires ultimes - la communauté de l'agriculture irriguée. Il est nécessaire d'avoir le développement systématique des capacités des institutions et des individus en termes de développement de l'environnement favorable, et de soutenir la formulation de politiques.

84. Trouver des solutions pour les petits agriculteurs signifie les moyens de trouver des solutions qui engagent un tiers de l'humanité en matière de sécurité alimentaire, climatique, de conservation de la biodiversité et des défis de l'emploi rural. Ces petits agriculteurs en Afrique et dans certaines régions d'Asie ont besoin de formation, de meilleures semences, des outils améliorés et d'accès aux marchés et aux ressources financières. La réponse à ces besoins donnera lieu à un résultat mesurable sous forme d'une augmentation des rendements.

85. Compte tenu du scénario de développement en évolution rapide, du scénario climatique et de la croissance exponentielle de la technologie, c'est une proposition difficile de faire face à ces changements rapides. Les professionnels en service devraient être informés de tous les développements technologiques rapides. Il faut avoir un partage d'expériences et des outils particulièrement lié aux aspects agricoles, sociaux, économiques et environnementaux. L'irrigation et le drainage n'étant pas favorisés en tant que sujets académiques dans de nombreuses organisations d'éducation en raison du manque d'intérêt de la jeune génération, il est nécessaire de

promouvoir la gestion de l'eau agricole, l'irrigation et le drainage, le contrôle des inondations, et la gestion intégrée des ressources en eau en général, en tant que sujets d'intérêt et de perspective dans toutes les institutions académiques. Des efforts doivent être déployés pour couvrir toutes les dimensions de la gestion d'eau agricole, y compris l'ingénierie, l'agriculture, l'économique, les sciences sociale et environnementale. En effet, l'écart des générations dans les experts formés de ces disciplines conduira à des problèmes majeurs dans la gestion des ressources en eau dans l'avenir proche, ainsi que dans la résolution de nombreux défis actuels. La CIID devra relever ce défi de la formation et de la promotion de jeunes professionnels et de la promotion de l'irrigation et du drainage, de la gestion d'eau agricole et de la GIRE comme sujets académiques pertinents. En outre, le renforcement des capacités, les programmes scolaires et la formation continue des professionnels sont des éléments essentiels de la gestion saine actuelle et future de l'eau agricole.

86. **La CIID travaillera vers la formation et la promotion des jeunes professionnels, la formation continue des professionnels, la promotion de l'irrigation et drainage comme sujets universitaires compétentes dans l'éducation et la formation dans le contexte de la GIRE, et essayera de favoriser des liens plus étroits avec diverses parties prenantes, y compris les agriculteurs par le biais de comités nationaux.**

5. RÉALISATION DE LA VISION

87. La réalisation de la vision dans n'importe quel réseau d'organisation dépend de la transmission de la vision parmi tous les membres du réseau, de l'identification des besoins des usagers et des parties prenantes, de l'identification des différents outils et moyens pour atteindre les objectifs du réseau. Le défi de la mise en œuvre de la Vision 2030 est de communiquer la vision parmi toutes les parties prenantes. Cela se fera à partir de la réunion du CEI en 2015 et les présentations de la Vision 2030 seront faites à toutes les réunions des organes de travail.

88. La mise en œuvre de la Vision 2030 dépendra de contribution volontaire offerte par les experts et les pays membres. La CIID fera volontariat attrayant en offrant des incitations et des prix pour l'assistance à la mise en œuvre de la Vision 2030.

89. Afin de réaliser la vision, le réseau exige une structure transparente de l'organisation. Le deuxième défi à relever sera de stimuler les organes de travail pour aligner leurs mandats avec les objectifs de Vision 2030. Une fois que la vision et la mission soit adoptée, la structure et l'organisation actuelle devront être réétudiée. Une nouvelle structure pour la mise en œuvre de la Vision 2030 sera présentée lors du CEI de 2016.

6 REFERENCES

1. UN, 2012, A/RES/66/288, The Future We Want : Resolution adopted by the General Assembly on 27 July 2012 http://daccess-ods.un.org/TMP/4147276.58033371.html

2. UN Open WG for SDG Proposals, https://sustainabledevelopment.un.org/sdgsproposal

3. UN, 2015, Water for a Sustainable World, The United Nations World Water Development Report.2015. Water and Energy.

4. UN, 2014, Water and Energy, The United Nations World Water Development Report.2014. Water and Energy. printed by UNESCO, CLD, Paris, France

5. Bonn 2011 Nexus Conference, 2012. Messages from the Bonn2011 Conference: The Water, Energy and Food Security Nexus – Solutions for a Green Economy. Available from: http://www.water-energy-food.org/en/whats_the_nexus/messages_policy_ recommendations.html

6. FAO, 2012, World Agriculture Towards 2030/2050: The 2012 revision ESA E Working Paper No. 12-03 http://www.fao.org/economic/esa/esag/en/

7. FAO, 2013, Climate-Smart Agriculture Source Book, http://www.fao.org/docrep/018/i3325e/i3325e.pdf

8. ICID, 2014, ICID Constitution

9. IPCC, 2012. Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation. A Special Report of Working Groups I and II of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Field, C.B., V. Barros, T.F. Stocker, D. Qin, D.J. Dokken, K.L. Ebi, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, G.-K. Plattner, S.K. Allen, M. Tignor, and P.M. Midgley (Eds.). Cambridge, UK and New York, NY: Cambridge University Press.

10. INRA and CIRAD 2009, Agrimonde Project, Scenarios and Challenges for Feeding the World in 2050, Summary Report, http://www6.inra.fr/agrimonde_eng/Agrimonde-Phase-1/Publications/Main-publications

11. ICID, 2013, Mardin Forum Statement, First World Irrigation Forum, Summary Report http://www.icid.org/conf_wif.html

12. Vlotman, W.F. 2009. Sustainable Agricultural Drainage, Drivers, Benchmarking and KPI's as part of IWRM. Presented at Special Session on Drainage, 5th Asian Regional Conference on Improvement in Efficiency of Irrigation Projects through Technology "Upgradation" and Better Operation and Maintenance New Delhi, India, 6 – 11 December 2009. 17pp.

13. Vlotman, W.F. and Ballard, C. 2014. Water, Food and Energy Supply Chains for a Green Economy. Irrig. and Drain. Published online in Wiley Online Library (wileyonlinelibrary.com) DOI: 10.1002/ird.1835.

❖❖❖❖❖

Annexe 5 [Para 17, Pt. 10 du CEI]

PROGRAMME REVISE POUR RECONNAITRE
LES 'OUVRAGES D'IRRIGATION PATRIMONIAUX (HIS)'

1. Contexte

1.1 A la 63ème réunion du Conseil Exécutif International (CEI) tenue à Adélaïde, en Australie, le 28 juin 2012, le Président Gao Zhanyi a proposé d'initier un processus pour reconnaître les ouvrages d'irrigation historiques conformément au site inscrit sur la liste du patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO. Donc, un groupe de travail comprenant les membres suivants, a été établi chargé d'élaborer les objectifs, les directives et les procédures pour retenir les Ouvrages d'irrigation historiques. Le programme a été discuté lors de la réunion du GT-HIST à la 65ème réunion du CEI. Les membres ont proposé des changements dans la portée du programme. Le programme actuel a été révisé et mis à jour pour intégrer aussi bien des anciens ouvrages d'irrigation opérationnels que les ouvrages qui ont une valeur essentiellement archivistique.

2. Objectif

2.1 Il est proposé que les ouvrages historiques d'irrigation et/ou de drainage remplissant le critère mentionné dans ce document doivent être reconnus comme "Ouvrage d'irrigation patrimonial" (HIS). Suivent les principaux objectifs de la reconnaissance en tant que «Ouvrage d'irrigation patrimonial»:

(a) Retrouver l'histoire de et comprendre l'évolution de l'irrigation dans les civilisations du monde;
(b) Sélectionner et recueillir des informations sur les ouvrages d'irrigation historiques du monde, comprendre leurs réalisations importantes et rassembler les informations sur les caractéristiques uniques qui ont soutenu le projet pendant une si longue période;
(c) Apprendre la philosophie et la sagesse de l'irrigation durable de ces structures; et
(d) Protéger/conserver ces ouvrages d'irrigation historiques.

3. Portée

3.1 Le type d'ouvrage ou d'installations à prendre en considération pour la reconnaissance doit répondre au critère suivant:

(a) L'ouvrage doit être âgé de plus de 100 ans;
(b) L'ouvrage doit se diviser en catégories suivantes:
  (i) Barrages (utilisés principalement pour but d'irrigation),
  (ii) Ouvrages de stockage d'eau tels que les réservoirs,
  (iii) Barrages et d'autres ouvrages de dérivation d'eau,
  (iv) Systèmes du canal,
  (v) Vieillie roue hydraulique,
  (vi) Chadouf,
  (vii) Ouvrages de drainage agricole,
  (viii) Tout site ou ouvrage fonctionnellement associé aux activités actuelles ou anciennes de la gestion d'eau agricole.

4. Critère

4.1 L'ouvrage reconnu comme un ouvrage d'irrigation patrimonial doit remplir un ou plusieurs critères suivants.

(a) L'ouvrage devait représenter un événement marquant dans le développement de l'agriculture irriguée et devait porter un témoignage exceptionnel en ce qui concerne le développement de l'agriculture et l'augmentation de la production alimentaire ainsi que l'amélioration de la situation économique des agriculteurs;
(b) L'ouvrage était d'avance en ce qui concerne la formulation de projet, la conception technique, les techniques de construction, les dimensions d'ouvrage, la quantique d'eau dérivée, et la taille de la parcelle; [l'un ou plusieurs de ces critères]

(c) L'ouvrage devait contribuer de manière exceptionnelle à l'amélioration de la production alimentaire, des moyens d'existence, de la prospérité rurale, et à la réduction de la pauvreté dans une région;

(d) Lors de sa construction, l'idée de cet ouvrage était innovateur;

(e) L'ouvrage devait contribuer à l'évolution des théories et des pratiques d'ingénierie efficace et contemporaine;

(f) L'ouvrage doit attirer l'attention à ces aspects environnementaux de conception et de construction;

(g) L'ouvrage était un exemple merveilleux de l'ingénierie ou de l'excellence lors de sa construction;

(h) L'ouvrage doit être unique de manière positive et constructive;

(i) L'ouvrage doit porter l'empreinte d'une tradition culturelle ou d'une ancienne civilisation;

4.2 Les ouvrages répondant au critère défini ci-dessus seront classés dans les listes:

(a) **La liste A** comporterait les ouvrages qui étaient encore opérationnels et présentaient un exemple exceptionnel de l'exploitation et de la gestion durable sur une longue période de temps;

(b) **La liste B** comporterait les ouvrages qui portaient essentiellement une valeur archivistique et n'étaient plus fonctionnels.

5. Que signifie l'inclusion dans la liste CIID des Ouvrages d'irrigation patrimoniaux?

5.1 Le processus de documentation, de reconnaissance et de gestion appropriée des ouvrages d'irrigation patrimoniaux sera utiles à la fraternité d''irrigation et de drainage ainsi qu'à la société en général. Il aidera:

(a) à comprendre les facteurs qui font les ouvrages patrimoniaux durables et à apprendre les leçons de là; et
(b) à fournir la possibilité de sensibiliser les professionnels, les étudiants et le public.

5.2 Pour des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'inclusion signifie de maintenir le statu quo pour toujours. Mais, il serait incorrect de définir le même pour l'ouvrage d'irrigation, car le peuple a le droit de remplacer ancien ouvrage avec les plus efficaces pour une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau. La reconnaissance telle qu'ouvrage HIS serait utilisée pour attirer l'attention des gouvernements concernés à fournir des ressources suffisantes pour maintenir la HIS. La CIID peut fournir à petite échelle des conseils techniques à l'autorité chargée du projet par l'intermédiaire d'une équipe d'experts de la CIID pour augmenter sa durabilité, la conservation et la gestion sûre aussi longtemps que possible. La CIID, par divers types de documents publiés (beau livre, publications, pages Web, etc.), devrait apporter ces HIS dans le domaine public et mentionner le rôle joué par ces ouvrages dans la réalisation de la sécurité alimentaire.

6. Procédure

6.1 Un ouvrage d'irrigation et de drainage historique remplissant le critère prévu à la section 4, compte tenu de la recommandation faite par le jury constitué chaque année suivant les lignes directrices, telles que présentées ci-dessous, et approuvé par le Conseil Exécutif International, est reconnu comme Ouvrage d'irrigation patrimonial (HIS) en l'incluant dans «**la liste mondiale CIID des ouvrages d'irrigation patrimoniaux**» et présentant une plaque «**d'ouvrage d'irrigation patrimonial**» citant les principales caractéristiques de la HIS. La plaque sera décernée aux comités nationaux pour sa diffusion ultérieure aux autorités chargées de la gestion et de l'entretien de l'ouvrage pour l'afficher bien en évidence sur le corps d'ouvrage. La liste mondiale CIID des HIS serait diffusée par la voie des médias de la CIID.

6.2 Le Comité national doit présenter à la CIID l'état actuel du site enregistré de HIS, après 5 ans d'enregistrement.

6.3 Candidature

6.3.1 Tour Comité National/Comité de la CIID peut nommer ou envoyer une proposition pour reconnaître les ouvrages d'irrigation historiques qui répondent aux critères prescrits ci-dessous, dans le format prescrit à **l'Annexe**. Le Comité national doit obtenir une «lettre de soutien» de la part de l'autorité(s) compétente(s).

6.4 Jury

6.4.1 Le Président va constituer un Panel de juges suivant principalement la composition ci-dessous afin de reconnaître les ouvrages d'irrigation patrimoniaux:

Président du CPSO	- Président
Président/ancien Président du GT-HIST	- Membre
Candidats des 3 Comités nationaux CIID	- Membres
Secrétaire Général CIID	- Membre-Secrétaire

6.5 Appel à candidatures

6.5.1 Le processus de candidature pour reconnaître les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux est illimité dans le temps et les Comités nationaux désireux de soumettre une candidature peuvent remplir les informations requises dans le formulaire de candidature tel que prescrit à l'Annexe A. Les formulaires de candidature reçus avant le 30 juin chaque année seront traités ensemble et seront présentés à la réunion suivante du Conseil exécutif, après le traitement.

6.6 Financement

6.6.1 La CIID recherché à créer un fonds pour répondre aux besoins de ressources pour :

(a) Le traitement des demandes,
(b) La fourniture d'un soutien technique au HIS pour maintenir la structure en bon état,
(c) L'élaboration des documents pour la diffusion des informations sur HIS, et
(d) La réalisation des publications sur la base des leçons apprises.

6.7 Contacter

6.7.1 Pour plus d'informations sur la reconnaissance de HIS, prière de contacter le BureauCentral,

Secretary General, ICID
48 Nyaya Marg, Chanakyapuri
New Delhi 110021
Tel: +91-11-26116837, 2611 5679, 2467 9532, Fax: +91-11-26115962
E-mail: icid@icid.org, Website: www.icid.org

❖❖❖❖❖

Annexe au para 6.3.1 du Programme

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR INCLURE DANS LE REGISTRE CIID DE L'OUVRAGE D'IRRIGATION PATRIMONIAL

(**Note:** Les informations fournies ici peuvent être utilisées par la CIID pour contribuer, commercialiser et donner publicité aux ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS) inclus dans Le Registre CIID de HIS par l'intermédiaire de mécanisme de diffusion, en reconnaissant le Comité national et l'organisation propriétaire.)

1. Détails concernant l'ouvrage d'irrigation nommé
(Formulaire séparé doit être présenté pour chaque ouvrage nommé)

(a) Nom: .....

(b) Année de mise en service: .....

(c) Superficie irriguée / drainée: .....

(d) Coordonnées géographiques: .....

(e) Bassin fluvial / sous-bassin où l'ouvrage est situé: .....

(f) Nom du Comité National/Comité présentateur du candidat: .....

2. Détails de la gestion des HIS:

(i) Propriété:

(a) Nom de l'organisation .....

(b) Adresse: .....

(ii) Nom et coordonnées des fonctionnaires de .....
l'ouvrages nommé .....

(iii) Source actuelle des fonds pour l'exploitation et la maintenance .....
de l'ouvrage nommé (pour les ouvrages de la Liste A) .....

(iv) Source actuelle des fonds pour la maintenance de .....
L'ouvrage nommé (pour les ouvrages de la Liste B) .....

3. Description concernant les principales caractéristiques de l'ouvrage nommé
Prière de fournir les détails en 500 mots sur une feuille séparée ainsi que des cartes/esquisse/plans, si disponible, montrant des diverses composantes, frontière, compétence de la zone du projet (à ajouter).

4. Justification de candidature:

(a) Les critères remplis et la manière dont ils ont remplis par l'ouvrage
(Prière de rédiger un compte-rendu contenant pas plus de 1000 mots sur l'un ou plusieurs critères remplis par l'ouvrage)

(b) Déclaration sur l'utilité d'ingénierie de l'ouvrage désigné jusqu'à maintenant par rapport à son utilité conçue. (Pour l'inclusion dans la Liste A)

(c) Déclaration sur l'utilité de l'ingénierie de l'ouvrage désigné au moment où il était fonctionnel, et les détails du projet global dont il a formé une partie intégrale. (Pour l'inclusion dans la Liste B)

5. Etat actuel de la conservation

(Prière d'énumérer et de décrire les facteurs qui affectent ou ont affecté dans le passé l'utilité de l'ouvrage nommé par exemple l'empiètement, la pertinence dans les conditions actuelles, la pollution, les catastrophes naturelles telles que les inondations, les tremblements de terre, la pression des visiteurs / de tourisme, etc.) (en 500 mots au maximum).

6. Documents joints

(a) Lettre(s) de soutien des autorités locales/nationales compétentes (essentielle),

(b) Document fournissant la description du projet,

(c) Document/Rapport énumérant les avantages accumulés grâce à l'ouvrage depuis sa création

(d) Vieilles ainsi que dernières photographies du projet

(e) Matériel audiovisuel et

(f) Inventaire des biens du projet,

(g) Bibliographie etc.

(Au cas où les documents sont très volumineux, prière de nous adresser des versions électroniques) (Numérisés etc.)

7. Certification du Comité national/Comité

(i) Authentication:

(a) Il est certifié que le renseignement donné ci-dessus est, à ma connaissance, exact et que les institutions/départements compétents ont été contactés ou informés de cette candidature. (Département/Agence archéologique ou l'organisme chargé de l'ouvrage dans le cas de la Liste B)

(b) Le Comité national prendra des mesures nécessaires pour diffuser l'information convenable sur l'ouvrage d'irrigation patrimonial inscrit dans la liste HIS.

(ii) Certificat de non-objection :

Nous n'avons aucune objection à la CIID d'utiliser l'information fournie dans le formulaire de candidature pour la commercialisation et pour faire publicité de l'ouvrage d'irrigation historique nommé.

(a) Signatures .....
Président / Secrétaire du Comité national/ Comité présentateur du candidat

(b) Nom .....

(c) Adresse .....

.....

.....

(d) Sceau .....

❖❖❖❖❖

DR-1/66 [Para 15, Pr. 8.4 du CEI]

CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)

PROJET DE RESOLUTION CEI-1/66: QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER DE LA CIID

Le Conseil

Acceptant le rapport du Président du Comité Permanent des Finances;

Notant ensuite le rapport des Commissaires aux comptes légal M/s Abhyankar and Company; et

Tenant compte de la recommandation du Comité de Direction;

Décide à l'unanimité

1. D'approuver la candidature de M._____ et Mme. _____ pour la composition du CPF.
2. Que les personnes, institutions et entreprises ayant l'adhésion provisoire accordée par le Sous-comité de l'Administration Directe doivent être admises en tant que Membres de la CIID pour les périodes pour lesquelles elles ont payé la cotisation.
3. Que les Comités Nationaux du ___ et du ____ doivent être déclarés "*Membres associés*" à partir du 1er janvier 2016, car conformément au Règlement Intérieur 13.2, ils n'ont pas versé la cotisation annuelle CIID depuis trois dernières années.
4. D'approver les comptes vérifiés de la CIID pour l'exercice 2014-15 comme indiqué à **l'Annexe R1.1** (**Annexe 2 de l'Ordre du Jour du CPF, page 264).**
5. D'approver le budget révisé de la CIID pour l'exercice 2015-16 et le budget pour l'année financier 2016-17 comme indiqué à **l'Annexe R1.2** (**Annexe 2 de l'Ordre du Jour du CPF, page 264).**
6. D'approver la tarification des réunions _____ et _____ comme indiqué à **l'Annexe R1.3.**
7. …...
8. ……

Apprécie

1. Le Comité National de la Corée de contribuer la quote-part appropriée des frais d'inscription du 22e Congrès CIID et de la 65ème Réunion du CEI au budget de la CIID.
2. Le Ministère des Ressources en Eau de la République Populaire de Chine pour accorder une subvention de l'ordre de 58200 $ américains pour réaliser diverses activités CIID au cours de l'exercice financier 2014-15.

Demande

1. ……..
2. ……..
3. ……

❖❖❖❖❖

DR-2/66 [Para 15, Pt. 8.4 du CEI]

CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)

PROJET DE RESOLUTION CEI-2/66: QUESTIONS D'ORDRE ORGANISATIONNEL ET TECHNIQUE DE LA CIID

Le Conseil

Acceptant les rapports et les recommandations des Présidents des Comités Permanents de la Stratégie et de l'Organisation, et des Activités Techniques;

Tenant compte de l'approbation du Comité de Direction; et

Décide à l'unanimité

1. D'approuver la réactivation du Comité national du Soudan en conformité avec le Règlement Intérieur 13.5
2. D'approver les modifications apportées à la composition de divers organes de travail du CPAT et du CPSO comme indiqué à **l'Annexe R2.1** (*afin de les préparer comme résultats des recommandations du CPSO et du CPAT*).
3. D'accepter le rapport du sous-comité du CPAT pour délibérer sur les Thèmes, les sujets et les plans de travail des différents événements futurs CIID, y compris les Congrès CIID et les Fora Mondiaux d'Irrigation et de fixer les thèmes et les plans de travail de ces événements présentés par l'Equipe spéciale comme indiqué à l'**Annexe R2.2.**
4. D'approuver la création des organes de travail dans le cadre du thème "Projets"
   (i) Développement et Gestion d'Irrigation,
   (ii) Renforcement de la Capacité, Formation et Education, et
   (iii) Conservation d'Eau dans les régions irriguées.
5. D'approuver la clôture des organes de travail tels que GT …….. et ……
6. …….

Apprécie

1. ……..

Demande

2. ……..

❖❖❖❖❖

DR-3/66 [Para 16, Pt. 9 du CEI]

CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)

PROJET DE RESOLUTION CEIC-3/66: DOCUMENT DE LA VISION CIID 2030

Le Conseil

Tenant compte du rapport du Groupe consultatif chargé d'élaborer un projet de Document de la Vision CIID, mise en place par le Président CIID, en consultation avec le Secrétaire général CIID, conformément au Règlement Intérieur 3.9.8 CIID, en vertu de Notification No.9 de l'année 2014 en date du 26 novembre 2014 ,

Notant les recommandations du CPSO et l'approbation du Comité de Direction,

Décide

1. A adopter le Document de la Vision CIID 2030 en principe comme indiqué à l'**Annexe 4, page 13** dûment modifié compte tenu des propositions faites par les Comités nationaux et des discussions tenues au cours du CEI.
2.
3.

Demande

1. Au Groupe consultatif de modifier/de faire des changements appropriés au Document de la Vision CIID 2030 en fonction des propositions faites par les comités nationaux et des discussions tenues lors de la 66ème réunion du CEI et de soumettre les modifications au Comité de Direction pour l'approbation finale avant décembre 2015.

2. Au Comité de Direction de prendre de nouvelles mesures pour développer des stratégies pour mettre en œuvre le document de la Vision 2030 afin de réaliser la vision encapsulée.

❖❖❖❖❖

DR-4/66 [Para 18, Pt. 10 du CEI]

CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)

PROJET DE RESOLUTION CEI-3/66: PROGRAMME POUR RECONNAITRE LES OUVRAGES D'IRRIGATION PATRIMONIAUX STRUCTURES (HIS)

Le Conseil

Tenant compte du rapport de l'Equipe spéciale, mise en place par le CD en août 2012, chargée d'élaborer les objectifs, les lignes directrices et les procédures pour retenir les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux et la demande du 65e CEI pour revoir le programme en fonction des discussions tenues au GT-HIST et au CMB,

Notant l'approbation du Comité de Direction,

Décide à l'unanimité

1. D'adopter le Programme pour Reconnaître les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS) tel qu'il figure à **l'Annexe 5, page 27.**
2.

Demande

1.

❖❖❖❖❖